

TABLE DES MATIERES

RAPPORT

Annexe I : Liste des participants

Annexe II : Ordre du jour

Annexe III : Résumés des présentations dans le cadre du point 6 à l'ordre du jour

Annexe IV : Lignes directrices pour les correspondants nationaux

Annexe V : Grandes lignes pour la préparation du document PAS BIO

Annexe VI : Lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux

Introduction

1. Dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de préparation du Plan d'action stratégique sur la diversité marine et côtière de la Méditerranée (PAS BIO), le CAR/ASP, avec l'appui de l'Unité de biologie marine de l'Université d'Alicante, a organisé la première réunion des Correspondants nationaux désignés à cet effet par les pays riverains de la Méditerranée qui a eu lieu à El Campello (Alicante, Espagne) du 2 au 4 juillet 2001. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan d'action stratégique visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS MED), adopté par la dixième Réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Tunis – Octobre 1997) et en cours de réalisation grâce à un financement PDF-B du FEM approuvé par le Conseil de ce fonds en avril 2000. Le projet PAS MED comporte un sous-projet intitulé "Préparation d'un PAS pour la conservation de la biodiversité en région méditerranéenne (PAS BIO)". Le CAR/ASP a été désigné pour assurer la mise en oeuvre du sous-projet PAS BIO.
2. Le projet prévoit que chaque Partie contractante désignera un Correspondant national pour le projet PAS BIO. Les Correspondants nationaux seront responsables de la conduite du projet au niveau national dans chacun des pays participants. Par ailleurs, ils formeront un réseau (réseau des Correspondants nationaux) qui contribuera à la mise en oeuvre du projet au niveau régional.

Participation

3. Les Correspondants nationaux désignés par les Parties contractantes ci-après ont participé à la réunion: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, France, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, Maroc, Monaco, République arabe syrienne, Slovénie, Tunisie et Turquie.
4. Les organisations ci-après étaient représentées par des observateurs : ADRIAMED, COPEMED, FAO, MedWet, MIO-ECSDE, Secrétariat intérimaire d'ACCOBAMS, SHORELINE, Université d'Alicante.
5. L'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/MEDU) était représentée à la réunion.
6. Le CAR/ASP a assuré le secrétariat de la réunion.
7. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

8. M. Mohamed Adel Hentati, Directeur du CAR/ASP, après avoir souhaité la bienvenue aux participants à la réunion, a remercié l'Université d'Alicante, notamment son Unité de biologie marine, et COPEMED pour leur appui à l'organisation de la réunion. Il a fait part des remerciements de M. Lucien Chabason, Coordinateur du PAM qui n'a pas pu assister à la réunion. Il a

confirmé également l'intérêt accordé au processus d'élaboration du PAS BIO qui fait suite à la mise en oeuvre du PAS MED et a mis en relief l'importance de cette réunion qui démarre ce processus qui se prolongera sur 30 mois.

9. M. Just Bayle, prenant la parole au nom du Professeur Alfonso Ramos, Chef de l'Unité de Biologie Marine de l'Université d'Alicante, a remercié à son tour les participants et a mis en relief l'importance de la réunion et plus particulièrement le processus du PAS BIO.
10. Mme Pilar Hernandez a souhaité la bienvenue aux participants au nom de COPEMED, projet régional mené dans le cadre la FAO, qui avait pour but d'appuyer les initiatives tendant à promouvoir le développement durable de la pêche et la protection de l'environnement.
11. Mr Humberto Da Cruz, parlant au nom du Coordinateur (PNUE/MEDU), a rappelé que l'objectif ultime du PAS BIO était d'identifier des actions pour faciliter la mise en oeuvre du Protocole sur les aires spécialement protégées et la diversité biologique en Méditerranée, ainsi que d'élaborer des lignes de travail pour la protection et l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière au niveau régional méditerranéen. Pour atteindre cet objectif, la contribution au niveau national serait essentielle tant pour la préparation de la stratégie que pour sa mise en oeuvre. Le rôle des Correspondants nationaux du PAS BIO était donc fondamental, non seulement pour connaître avec précision la situation et les actions menées dans les pays, mais aussi pour établir les priorités régionales en collaboration avec le CAR/ASP, les Correspondants nationaux et le Comité consultatif du projet.
12. En outre, le processus d'élaboration du PAS BIO, avec la collaboration des différents pays méditerranéens et de plusieurs institutions spécialisées, serait sans doute utile comme support et cadre des programmes nationaux de protection de la biodiversité et serait donc un instrument complémentaire des stratégies nationales en cours. Le PAM accordait une grande importance au développement de ce Plan et ferait tout les efforts nécessaires pour appuyer les décisions qui seraient prises pendant cette réunion.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

13. Il a été décidé que le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquerait *mutatis mutandis* à la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

14. Après des consultations informelles, les participants à la réunion ont élu à l'unanimité le Bureau composé comme suit :

Président: M. Zamir Dedej (Albanie)

Vice-Présidents: M. Mustapha Fouda (Egypte)
Mme Maristella Biliotti (Italie)

Rapporteur: Mme Myroula Hadjichrostophorou (Chypre)

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

15. La réunion a adopté l'ordre du jour provisoire (UNEP(DEC)/MED WG.191/1) proposé par le CAR/ASP tenant compte des recommandations de la première réunion du Comité consultatif, et annoté dans le document UNEP(DEC)/MED WG.191/2. La réunion a également examiné et adopté l'emploi du temps proposé à la fin de ce dernier document. L'ordre du jour figure à l'annexe II du présent rapport.

Point 5 de l'ordre du jour - Présentation et état d'avancement du projet PAS BIO

16. Le Secrétariat a décrit brièvement le processus qui avait conduit à l'adoption du projet SAP BIO et a présenté le projet en se référant au document UNEP (DEC) MED WG.191/Inf.3. Il a exposé en détail les objectifs du projet, les produits attendus et les étapes prévues pour sa mise en oeuvre.

17. Le représentant de la FAO a informé la réunion que dans le cadre du projet PAS BIO, la FAO et le CAR/ASP avaient conclu un mémorandum d'accord concernant la préparation de documents techniques en vue de faciliter l'élaboration des plans d'action nationaux. Les documents portaient essentiellement sur l'analyse de l'impact des pratiques de pêche sur la biodiversité et les habitats marins, l'analyse juridique des mesures adoptées par les Etats riverains de la Méditerranée pour minimiser l'impact des activités de pêche sur les écosystèmes marins et les espèces non visées et les lignes directrices pour réduire l'impact de l'introduction d'espèces par l'aquaculture. Le mémorandum d'accord prévoyait aussi l'élaboration d'un projet de stratégie régionale sur la base des rapports nationaux à élaborer dans le cadre du projet.

18. Les participants ont été invités à exprimer leurs vues au sujet de la méthodologie proposée pour la réalisation du projet. Dans ce contexte, il a été demandé instamment que le PAS BIO soit orienté surtout vers les domaines non couverts par d'autres projets et initiatives, même si la coordination pourrait s'avérer difficile concernant certains aspects comme le trafic dans les eaux internationales. A cette fin, il fallait se tenir en contact avec les organisations internationales pour

assurer la coordination voulue. Une collaboration était nécessaire aussi avec le PAS MED, et le CAR/ASP pourrait résoudre le problème posé par le chevauchement des institutions, comme cela avait été fait dans le cadre du mémorandum de coopération avec la Convention RAMSAR et la Convention sur la diversité biologique.

19. Plusieurs représentants ont souligné qu'il était difficile de respecter le calendrier d'exécution du projet, spécialement pour ce qui était de l'identification et du recrutement des consultants ; il a été convenu que le délai fixé pour la désignation des consultants serait repoussé jusqu'à fin octobre 2001. Toutefois, comme le PAS BIO devait être soumis à la Treizième Réunion des Parties contractantes, le Secrétariat a souligné qu'il importait de respecter le délai imparti pour son élaboration finale.
20. En réponse à une observation concernant le problème posé par le manque de données dans certains pays, qui n'avaient pas encore réalisé les travaux nécessaires pour établir un inventaire des capacités et des moyens nationaux, le Secrétariat du CAR/ASP a souligné que le principe fondamental - établi de longue date - à suivre en la matière était que le manque de données ne devait pas entraver ou retarder l'identification et la réalisation des activités. D'ailleurs, si le manque de données constituait un problème sérieux, la mise en oeuvre d'un programme de collecte de données sur la biodiversité pourrait être envisagée dans le cadre du PAS BIO. A cet égard, plusieurs délégations ont souligné l'importance du principe de précaution.
21. Se référant au document de la FAO concernant l'«analyse juridique des mesures adoptées par les Etats riverains de la Méditerranée pour minimiser l'impact des activités de pêche sur les écosystèmes marins et les espèces non visées», quelques représentants ont fait observer que les informations figurant dans ce document au sujet des dispositions juridiques en vigueur dans leurs pays n'étaient pas à jour et devaient être corrigées. Le Secrétariat a expliqué que le document était provisoire et n'était pas censé être exhaustif et que, comme indiqué dans son introduction, les pays avaient jusqu'au 15 août pour communiquer des données à jour. A la suite d'une proposition formulée par les représentants, la réunion a décidé de reporter ce délai au 30 octobre.
22. L'accent a été mis sur la nécessité d'assurer la participation des populations locales, particulièrement pour la définition et la mise en oeuvre des mesures de conservation, et de respecter leur culture et leurs vues. Il a été recommandé à ce propos de promouvoir l'application des pratiques traditionnelles lorsque celles-ci étaient rationnelles.
23. Le Directeur du Projet FEM a considéré, d'une façon générale, qu'il était accordé beaucoup d'attention aux questions relatives à la pêche, aux dépens d'autres questions qui étaient importantes aussi pour la protection de la biodiversité. En outre, il a exprimé l'espoir que l'on pourrait établir un équilibre approprié entre toutes les questions pertinentes pendant l'élaboration du PAS BIO. Le Secrétariat a souligné que la suggestion initialement formulée dans le cadre du PAS MED tendait à ce que le PAS BIO soit axé sur l'impact de la pêche sur la biodiversité. Depuis 1998, il y avait eu des contacts entre le PAM et

la FAO en vue de l'élaboration de documents concernant la pêche ; les études porteraient maintenant sur d'autres aspects. Le fait qu'environ 10% seulement du budget du projet était consacré à la pêche montrait qu'il était également tenu compte des autres aspects.

24. Nombre de délégations ont considéré que l'élément socio-économique revêtait une importance fondamentale pour le projet PAS BIO et ont souligné la nécessité d'accorder à cet aspect l'attention qu'il méritait.
25. Lors des débats de la réunion sur ce point de l'ordre du jour, plusieurs délégations se sont prononcées favorablement sur la proposition du Secrétariat concernant l'adaptation des méthodes de mise en oeuvre aux spécificités de chaque pays pour que le processus d'élaboration du PAS soit mené en tenant compte du contexte de chaque pays et en synergie avec les initiatives et projets menés ou en cours dans chaque pays.

Point 6 de l'ordre du jour - Inventaire des activités et des produits qui ont été développés en liaison avec le projet PAS BIO aux niveaux national et régional

26. Le Secrétariat, présentant le document relatif au projet d'inventaire des activités réalisées et documents élaborés ayant une relation avec le projet PAS BIO (UNEP (DEC) MED WG.191/Inf4), a souligné que le document avait pour objet d'aider le CAR/ASP et les Correspondants nationaux appelés à « piloter » le processus, d'éviter les doubles emplois et de maximiser l'effet de synergie dans l'élaboration et la mise en oeuvre de certains des projets réalisés aux plans régional et sous-régional. La section consacrée aux projets nationaux serait complétée à la lumière des informations communiquées par les Correspondants nationaux. Les organisations concernées ont été invitées à fournir également des informations sur leurs activités.
27. Les participants ont été invités à se présenter et à exposer brièvement les activités en rapport avec le PAS BIO qui étaient ou avaient été menées par leurs pays ou organisations.
28. Il ressort des présentations des Correspondants nationaux que bien que des stratégies et plans d'action nationaux pour la conservation de la diversité biologique aient été élaborés dans la plupart des pays méditerranéens, des différences notables existaient entre les pays dans ce domaine et que certains pays n'avaient pas encore de tels stratégies ou plans d'action. Par ailleurs, dans plusieurs pays méditerranéens, la composante marine n'a pas été suffisamment traitée par lesdites stratégies et lesdits plans d'action. Le résumé des interventions concernant ce point de l'ordre du jour figurent à l'annexe III.
29. Dans leurs interventions sur ce point de l'ordre du jour, les représentants des organisations internationales et/ou non gouvernementales présentes à la réunion ont informé celle-ci des activités de leurs organisations et ont confirmé leur intérêt à collaborer étroitement à la mise en oeuvre du projet PAS BIO.

30. L'observateur d'une organisation représentant les pêcheurs a indiqué que le projet PAS BIO constituait un bon outil pour la conservation et l'utilisation durable des richesses naturelles de la mer. Il a toutefois précisé que le PAS BIO ne pourrait aboutir à des résultats concrets que si tous les intervenants, et notamment les pêcheurs, étaient consultés lors de son élaboration.
31. La représentante de l'Initiative MedWet a indiqué les possibilités de collaboration entre MedWet et le projet PAS BIO dans le cadre du mémorandum de coopération entre RAMSAR et le PAM. Dans ce contexte, MedWet peut fournir un document technique pour couvrir les questions relatives aux zones humides dans le rapport national. MedWet peut aussi fournir des outils méthodologiques pour le développement des rapports nationaux du PAS BIO ainsi que du document général du PAS BIO.
32. A la fin des travaux de la réunion sur ce point de l'ordre du jour, un outil cartographique a été présenté. Cet outil intègre les données obtenues dans le cadre d'un projet de WWF International. Cette organisation avait offert de mettre le produit dudit projet à la disposition des pays et du CAR/ASP en vue de faciliter la mise en oeuvre du projet PAS BIO. Le rapport technique du projet WWF sera mis à la disposition des pays

Point 7 de l'ordre du jour - Termes de références des Correspondants nationaux du PAS BIO

33. Le Secrétariat, présentant la partie A du document « Termes de référence pour les Correspondants nationaux » (UNEP (DEC) MED WG 191/3), a expliqué que le document avait pour objectif d'aider les Correspondants nationaux à mieux comprendre le rôle qu'ils seraient appelés à jouer pour la mise en oeuvre du projet PAS BIO, notamment pour coordonner le projet au plan national conformément aux dispositions internes que chaque pays aurait mises en place.
34. Suite aux questions posées par quelques participants concernant les rapports semestriels que chaque Correspondant national aurait à fournir au CAR/ASP, le Secrétariat a indiqué que les rapports seraient utilisés par le CAR/ASP notamment pour élaborer le rapport semestriel global du projet selon un format convenu avec le PNUE. Le Secrétariat pourrait fournir ledit format aux Correspondants nationaux en vue de son utilisation pour leurs rapports semestriels.
35. S'agissant de la flexibilité qui devait caractériser les procédures à suivre et du rôle de chaque Correspondant national, plusieurs représentants ont considéré que l'expression « termes de référence » utilisée pour définir les tâches des Correspondants nationaux était trop rigide et qu'il serait préférable de parler de « lignes directrices ».
36. Certains Correspondants ont demandé que le CAR/ASP les assiste dans l'élaboration des termes de référence des consultants nationaux qui auraient à intervenir dans la préparation des rapports nationaux.

37. Les lignes directrices pour les Correspondants nationaux telles qu'adoptées par la réunion figurent à l'annexe IV du présent rapport.

Point 8 de l'ordre du jour - Planification et organisation des activités et établissement du calendrier des Correspondants nationaux

38. Ce point de l'ordre du jour n'a pas été traité en plénière. Chaque Correspondant national a été invité à examiner individuellement avec le CAR/ASP, pendant une demi-heure et selon le planning présenté dans l'emploi du temps, les modalités pratiques de la mise en œuvre du projet PAS BIO au niveau de son pays. A cet effet, les Correspondants nationaux ont été invités à fournir au CAR/ASP les informations énoncées dans la fiche de mise en œuvre nationale.

Point 9 de l'ordre du jour - Termes de référence du réseau des Correspondants nationaux et établissement des mécanismes de coordination

39. Le Secrétariat, présentant la partie B du document UNEP (DEC) MED WG. 191/3 relative au réseau des Correspondants nationaux, a mis en relief le rôle que ces derniers auraient à jouer au plan régional pour guider la mise en œuvre du projet PAS BIO, notamment en ce qui concerne l'évaluation, la mise à jour, la finalisation et l'adoption du projet de document PAS BIO, ainsi que pour faciliter la diffusion des produits intermédiaires à réaliser entre les réunions.

40. Quelques Correspondants nationaux ont invité le Secrétariat à fournir plus de détails sur les modalités pratiques de fonctionnement du réseau. A cet égard, le Secrétariat a indiqué qu'en plus des réunions prévues pour les Correspondants nationaux, un site Web serait mis en place pour le projet sur lequel figureraient des informations sur l'état d'avancement du projet. Il comporterait en outre un forum de discussion entre les Correspondants nationaux où le CAR/ASP afficherait, en anglais et en français, le contenu des messages envoyés par les Correspondants nationaux audit forum de discussion.

41. Le Secrétariat a également indiqué que les points focaux nationaux pour les ASP pourraient s'informer sur la mise en œuvre du projet à travers le site Web et que les principaux produits du projet leur seraient soumis.

42. Sur proposition d'un observateur, la réunion a convenu de recommander que les points focaux de la CDB soient invités à participer au Comité national du projet.

Point 10 de l'ordre du jour - Adoption des grandes lignes pour la préparation du PAS BIO

43. Le Secrétariat a présenté le document UNEP (DEC) MED WG.191/4, intitulé « Projet de grandes lignes pour la préparation du document PAS BIO ». Après

avoir félicité le Secrétariat de la haute qualité du document proposé à la réunion, le Président a invité les participants à l'examiner.

44. Le Directeur du Projet FEM a mis en relief l'importance du document PAS BIO, principal produit du projet appuyé par le FEM, qui serait utilisé comme base logique pour la mise en oeuvre du nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée. Le document en tant que tel devait être aussi clair et concis que possible. Il conviendrait par conséquent de s'entendre sur la longueur de chaque chapitre proposé. Pour ce qui était des actions prioritaires à entreprendre en vue de la conservation de la biodiversité, il importait d'établir une distinction entre les mesures à adopter au plan national et les mesures à prendre au niveau régional. Enfin, le Directeur du Projet FEM a proposé d'explorer la possibilité d'organiser en janvier 2003 une réunion conjointe du Comité consultatif du projet et des Correspondants nationaux pour évaluer la version préliminaire au document PAS BIO, ce qui permettrait d'améliorer la qualité du document final.
45. Un Correspondant national a souligné qu'il serait difficile d'inclure une telle réunion dans le calendrier du projet et a appelé l'attention des participants sur le fait qu'une telle réunion conjointe se tiendrait trois mois avant la réunion des Correspondants nationaux déjà prévue pour avril 2003. Le Secrétariat a estimé qu'une troisième réunion serait possible si le problème de son financement pouvait être résolu, d'autant plus que le CAR/ASP éprouvait quelques difficultés à identifier le financement supplémentaire nécessaire pour la réalisation des activités envisagées dans le cadre du projet. Compte tenu des liens qui existent entre le PAS BIO et l'Initiative MedWet, celle-ci a proposé de soutenir le CAR/ASP dans l'organisation d'une troisième réunion des Correspondants Nationaux en contribuant à la prise en charge des frais relatif à la participation à la dite réunion de quelques correspondants nationaux à travers son projet Med Wet Coast et d'autres activités du MedWet.
46. L'avis a été exprimé que la signification de l'expression « hot spots » suscitait certains problèmes dans le contexte de la biodiversité. Il a été convenu que l'expression serait conservée mais qu'elle devrait être précisée. A cette fin, le Secrétariat a été invité de rechercher une définition de l'expression dans la documentation passée.
47. Après un échange de vues concernant l'étendue de la zone terrestre que devrait couvrir le projet, la réunion a décidé d'appliquer le principe adopté dans le contexte de la Convention de Barcelone, selon lequel chaque pays définirait la zone terrestre côtière de son territoire à laquelle s'appliqueraient les activités réalisées dans le cadre du projet PAS BIO. La réunion s'est cependant généralement accordée à reconnaître que le projet devrait être axé en priorité sur l'environnement marin et les zones terrestres ayant des liens avec celui-ci. Les grandes lignes pour la préparation du document PAS BIO, telles que modifiées par la réunion, figurent à l'annexe V au présent rapport.

Point 11 de l'ordre du jour - Adoption de lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux

48. Le Secrétariat a présenté le document UNEP (DEC) MED WG.191/5, intitulé « Projet de lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux ». A l'issue de son examen de ce point de l'ordre du jour, la réunion s'est entendue sur les modifications à apporter à ce document. Les lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux, telles que modifiées par la réunion, figurent à l'annexe VI.

Point 12 de l'ordre du jour - Autres activités

49. Les participants n'ont soulevé aucune question autre que celles inscrites à l'ordre du jour.

Point 13 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion

50. La réunion a adopté son rapport, tel qu'amendé.

Point 14 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

51. La clôture de la réunion a été précédée par une présentation de M. Rafael ROBLES, directeur du projet COPEMED. Il a souligné les liens entre le projet COPEMED et le CAR/ASP et en particulier le projet PAS BIO. Il a informé la réunion sur les thèmes sur lesquels COPEMED développe ses activités (avantages des aires marines protégées pour la pêche, effets de la pêche sur les tortues marines en Méditerranée occidentale, application des systèmes d'information, circulation de documents scientifiques, etc..).

52. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le mercredi 4 juillet 2001, à 17:35 heures.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS

REPRESENTATIVES OF CONTRACTING PARTIES
REPRESENTANS DES PARTIES CONTRACTANTES

ALBANIA - ALBANIE

Mr. Zamir DEDEJ

Director
National Environment Agency
Nature Protection Directorate
Rruga "Zhan d'Ark", Nr. 2
Tirana
ALBANIA
Tel : 355 4 3649 04
Fax : 355 4 3652 29
E-mail : zamir@cep.tirana.al

BOSNIA AND HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr. Ivan BUNTIC

Head of Environment Department
Cantonal Ministry of Civil Engineering, Physical
Planning & Environment Protection
3, Stjepana Radica
88000 Mostar
BOSNIA & HERZEGOVINA
Tel : 387 36 31 21 89
Fax : 387 36 31 21 90
E-mail : min.gradit.hnz@tel.net.ba

CROATIA – CROATIE

Ms. Ana STRBENAC

Expert Associate
Ministry of Environment Protection and Physical
Planning
Biological and Landscape Diversity Conservation
Department
Ulica Grada Vukovara 78/III
10000 Zagreb
CROATIA
Tel: 385 1 610 65 22
Fax : 386 1 61 12 073
E-mail : ana.strbenac@duzo.hinet.hr

CYPRUS - CHYPRE

Ms Myroula HADJICHRSTOPHOROU

Fisheries Officer
Department of Fisheries and Marine Research
Ministry of Agriculture, Natural Resources and
Environment
Nicosia
CYPRUS
Tel: 357 2 303 851
Fax: 357 2 775 955
E-mail : andrecws@logos.cy.net

EGYPT – EGYPTE

Mr. Mustapha FOUDA

Director of Nature Conservation Sector
14 Shagaret El Dor street
1st floor, Apartment 3
Zamalek
Cairo - EGYPT
Tel: 00 202 73 69 261 /73 72 948
Fax: 00 202 73 69 265
E-mail: foudamos@link.net

FRANCE

Mr. Xavier GUERIN

Chargé de Mission « Conventions
internationales » - Bureau de la Prévention et de
la Protection Marines- Direction de l'Eau
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de
l'Environnement
20, Avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
Tél : 01 42 19 12 66
Fax : 01 42 19 12 69
E-mail: xavier.guerin@environnement.gouv.fr

ISRAEL - ISRAËL

Mr. Eliezer FRANKENBERG

Division of Science and Conservation
Israel Nature & National Parks Protection
Authority
3 Am Veolamo St
Jerusalem 95463
ISRAEL
Tel : 972 2 500 5427 / 444
Fax : 972 2 652 92 32
E-mail : Eliezer.frankenberg@nature.parks.org.il

ITALY – ITALIE

Mrs Maristella BILIOTTI

Expert Marine Protected Areas
Ministry for the Environment
Via Cristoforo Colombo N°44
00147 Rome
ITALY
Tél: 0039 06 57 223 439
Fax: 0039 06 57 22 34 74
E-mail: biliotti.maristella@minambiente.it

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

Mr. El-Taheer A. K. AMER

General Director of Nature and Natural Resource
Conservation
Environment General Authority (EGA)
Tripoli, P.O. Box 83618
El-Gheran
LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
Tel: 218 21 483 9992
Fax: 218 21 483 9991
E-mail : ega@egalibya.org

MOROCCO - MAROC

Mr El Hassane DOUMI

Division de la Planification et Prospective
Département de l'Environnement
Ministère de l'Aménagement du Territoire de
l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement
36 Avenue Al Abtal
Agdal-Rabat
MAROC
Tel : 212 37 77 26 34 & 35 & 49/68 10 18
Fax : 212 37 77 08 75 & 77 27 56
E-mail : H.doumi@caramail.com
DPP@minenv.gov.ma

MALTA – MALTE

Ms Carmen MIFSUD

Environment Officer Biodiversity
Environment Protection Department
Corradino, Industrial Estate
Paola CMR 02
MALTA
Tel: 356 699 661 71
Fax: 356 667 779
E-mail: davemif@maltanet.net

MONACO

Mrs. Marie-Christine VAN KLAVEREN

Chef de Division Patrimoine Naturel
c/o Coopération Internationale
Villa Girasole, 16 Bd de Suisse
MC-98000
MONACO
Tel: 377 93 15 80 10/89 63
Fax: 377 93 50 95 91
E-mail : mcvanklaveren@gouv.mc

SLOVENIA – SLOVENIE

Mr. Robert TURK

Head of Nature Protection Department
Regional Institute for the Conservation of
Natural and Cultural Heritage
Mzvnkd Piran, Trg Bratstva 1
6330 Piran
SLOVENIA
Tel: 386 5 673 15 37
Fax: 386 5 673 15 36
E-mail: robert.turk@guest.arnes.si

SPAIN – ESPAGNE

Mr. Javier PANTOJA TRIGUEROS

Head of Section
Ministry of Environment
Directorate General for Conservation of Nature
Gran Vía de San Francisco, 4
28005 – Madrid
SPAIN
Tel: 34 91 597 54 11
Fax: 34 91 597 55 66
E-mail : javier.pantoja@dgcn.mma.es

**SYRIAN ARAB REPUBLIC
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**

Mr Ozaina AL-JUNDI

Director of ECO Tourism
Ministry of Environmental /Natural Ressource
Tolyani str.
PO Box 3773
Damascus
SYRIA
Tel: 963 11 444 76 08
Fax: 963 11 333 56 45
E-mail :env-min@net.sy

Ms Chaghaf KHAYALI

Minister Counsellor
Syrian Embassy in Madrid
Plaza Platens de Martinez.1
28014 Madrid
Espana
Tel : 914203946
Fax : 914 420 26 81
E-mail : chaghaf@infomail.pacaixa.es

TUNISIA – TUNISIE

Mr Habib BEN MOUSSA

Directeur
Agence de Protection et d'Aménagement du
Littoral
2, rue Mohamed Rachid Ridha
1002 Tunis Belvédère
Tel: 216 1 840 177
Fax : 216 1 848 660
E-mail : h.bmoussa@apal.nat.tn

TURKEY – TURQUIE

Ms. Özlem Ebru KAMILO LU

Biologist
Ministry of Environment
Foreign Relations Department
Çevre Bakanligi -Eskisehir Yolu, 8.Km Ankara
TURKEY
Tel: 903122851705
Fax: 903122853739
E-mail : ebrucos@yahoo.com

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP)
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)**

**COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (UNEP/MAP)
UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PNUE/PAM)**

Mr. Ante BARIC

GEF PROJECT Manager
PO Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
11635 Athens
GREECE
Tel: 30 1 72 73 102
Fax: 30 1 72 53 19 6/7
E-mail: abaric@unepmap.gr

Mr. Humberto DA CRUZ

Programme Officer
PO Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue 11635
Athens
GREECE
Tel: 30 1 72 73 115
Fax: 30 1 72 53 19 6/7
E-mail: dacruz@unepmap.gr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (RAC/SPA)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES
(CAR/ASP)**

Mr. Mohamed Adel HENTATI
Director

Mr. Chedly RAIS
Scientific Director

Mr. Giovanni TORCHIA
Expert Marine-Biologist

Ms. Néziha BEN MOUSSA
Secretary

Mr. Anne MARRAY
English Reviser

Mr. Michel BERNOVILLE
French Reviser

Imène MELIANE
Organisation Assistant

BP 337
1080 Tunis CEDEX
TUNISIE
Regional Activity Centre for Specially
Protected Areas (RAC/SPA)
Boulevard de l'Environnement
Tel: 216.1.795 760
Fax: 216.1.797 349
E-mail: car-asp@rac-spa.org.tn

OTHERS ORGANISATIONS

INTERIM ACCOBAMS SECRETARIAT SECRETARIAT INTERIMAIRE DE L'ACCOBAMS

Mrs. Marie-Christine VAN KLAVEREN
Chef de Division Patrimoine Naturel
c/o Coopération Internationale
Villa Girasole, 16 Bd de Suisse
MC-98000
MONACO
Tel: 377 93 15 80 10/89 63
Fax: 377 93 50 95 91
E-mail : mcvanklaveren@gouv.mc
Web site : www.accobams.mc

ADRIAMED (FAO)

Piero MANNINI
Fishery Monitoring Expert
ADRIAMED Project -FAO
Corso Umberto I,30
86039 Termoli (CB)
ITALY
Tel and Fax:0039 0875 708 252
E-mail:piero.mannini@fao.org

CENTRO IBEROAMERICANO DE LA BIODIVERSIDAD University of Alicante

Mr Eduardo GALANTE
Centro Iberoamericano de la Biodiversidad
(CIBIO)
University of Alicante
Apartado de Correos 99
03080 Alicante – SPAIN
Tel : +34 965 903 740
Fax : +34 965 903 815
E-mail: cibio@carn.ua.es

COPEMED (FAO)

Rafael ROBLES
Directeur
FAO-COPEMED Project
Universidad de Alicante
Ramon y Cajal,4
03001 Alicante – SPAIN
Tel: +34 965 14 59 79
Fax: +34 965 145 978
E-mail: rafael.robles@ua.es

Pilar HERNANDEZ

APO
FAO-COPEMED Project
Universidad de Alicante
Ramon y Cajal,4
03001 Alicante – SPAIN
Tel: +34 965 14 59 79
Fax: +34 965 145 978
E-mail: pilar.hernandez@ua.es

FAO

Pere OLIVER

Senior Fishery Officer
FAO Fisheries Department
Romm F-321
Viale delle terme di caracalla
00100 Rome
Italy
Tel :39 06 570 563 54
Fax: 39 06 570 568 85
E-mail: pere.oliver@fao.org

FEDERCOOPESCA

Mario FERRETTI

Chercheur
Via dei Gigli d'oro 00186 Rome
Italy
Tel : 39 6 686 9400
Fax : 39 6 687 51 84
E-mail: presidenza@federcoopesc.it

MED WET

Lamia MANSOUR

Regional Facilitator
MED WET Initiative
MedWetCoast Project
Tour du Valat 13200 ARLES
France
Tel : 0033 4 90 97 28 75
Fax : 0033 4 90 97 29 66
E-mail : lamia.mansour@tour-du-valat.com

**Mediterranean Information Office for
Environment, Culture and Sustainable
Development MIO-ECSDE**

Ms Afrodite RIGA

28, Tripodon Str. Plaka, Athens, GREECE
Tel: 301 324 74 90 – 324 72 67
Fax: 301 322 52 40
E-mail: mio-ee-env@ath.forthnet.gr

SHORELINE

**Mr Carlo FRANZOSINI
Mr Saul CIRIACO**

Area Science Park
Padriciano, 99
34012 Trieste
Italy
Tel:39 040 375 57 00
Fax: 39 040 375 57 01
E-mail : franzosini@shoreline.it
E-mail: saul@shoreline.it

**UNIT OF MARINE BIOLOGY
University of Alicante**

Mr. Just BAYLE

Professor Assistant
Unit of Marine Biology
POB 99 E-03080
Alicante/ SPAIN
Tel:349 659 03 400
Fax:349 659 03 464
E-mail: Bayle@ua.es

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

- Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion
- Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur
- Point 3 de l'ordre du jour - Election du bureau
- Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- Point 5 de l'ordre du jour - Présentation et état d'avancement du projet PAS/BIO
- Point 6 de l'ordre du jour - Inventaire des activités et des produits qui ont été développés en liaison avec le projet PAS/BIO aux niveaux national et régional
- Point 7 de l'ordre du jour - Termes de références des Correspondants Nationaux du PAS/BIO
- Point 8 de l'ordre du jour - Planification et organisation des activités et établissement du calendrier des Correspondants Nationaux
- Point 9 de l'ordre du jour - Termes de référence du réseau des Correspondants Nationaux et établissement des mécanismes de coordination
- Point 10 de l'ordre du jour - Adoption des grandes lignes pour la préparation du PAS BIO,
- Point 11 de l'ordre du jour - Adoption des lignes guides pour la préparation des Rapports nationaux
- Point 12 de l'ordre du jour - Autres activités
- Point 13 de l'ordre du jour – Adoption du rapport de la réunion
- Point 14 de l'ordre du jour – Clôture de la réunion

ANNEXE III

**RÉSUMÉS DES PRÉSENTATIONS DANS LE
CADRE DU POINT 6 À L'ORDRE DU JOUR**

ALBANIA

Albania had finished in 1999 the study for the Strategy and Action Plan for Biodiversity and approved it by a Government decision in the year 2000. In the context of document a functional structure had been established, starting with the working group (including the Coastal Marine Ecosystem), the Implementating Board (which include the responsible persons for each working group) and on the Political Level the work will be had by the National Council for Nature and Biodiversity, (formed by several ministers and chaired by the Vice / Prime Minister). On the legal aspects the draft law on Protected Areas had been rendered on the beginning of this year to the Government for approval, on the other hand the draft law on Biodiversity Protection had been finished with the support of UNEP and the foreiny expertise of the CBD.

Albania had finished the coastal zone Management in the frame of week a report on the potential special Protected Areas was propered.

There are also different project related to the fishery directorate (part of the Ministry of Agriculture and Food) for example the fishery Project, the ADRIAMED Project etc..

BOSNIA HERZEGOVINA

Activities concerning the drafting of the National Strategy for the Conservation of Biodiversity were undertaken in the beginning of 2001, however, there is a lack of data concerning the marine and coastal environment due to the lack of experts and institutions. On the other hand, a two year Life project is being carried out on the wetland Hutovo Blato. In the forthcoming period, the SAP BIO project could be the tool for the establishment of structures or mechanisms, either national or international, which would enable the national institutions to improve the knowledge about the marine and coastal ecosystems.

CROATIA

Fulfilling its obligation as a party of CBD, republic of croatia prepared and adopted the national strategy and action plan for the protection of biological and landscape diversity NSAP (1999) NSAP provides the overview of the state of biological diversity in Croatia, it emphasizes strategic guidelines and identifies necessary actions, including the ones dealing with conservation of marine and coastal biodiversity ; the action plans that are being elaborated so far are :

- habitat mapping
- inventory of netlands
- red books of flora
- vertebrates
- butterflies
- and underground fauna

Besides Atlas of endemig flora in Croatia is in preparation. Draft proposal of the national environmental action plan (NEAP) was prepared and it is in the process of adoption. NEAP also identifies actions related to conservation of marine and coastal biodiversity as for the projects related to this issue it is important to mention two projects supported by the principality of Monaco (MLJET, CUTIN) as well as two transboundry projects dealing with the conservation of the lower Neretva valley in the mediterranean region of Croatia which was designated the RAMSAR site. The METAP has also supported several studies aimed at resolving important environmental problems affecting also the biodiversity. One of this studies included development of an environmental management plan for the Cres-losins Archipelago.

CYPRUS

The Department of Fisheries and Marine Research is responsible for marine biodiversity and for coastal biodiversity of marine/aquatic origin. It is responsible also for habitat protection in the sea and on the coast in relation to species of marine/aquatic origin.

The Fisheries Law and Regulations cover the protection of aquatic biota, including habitats and species in salt lakes and freshwaters. It provides for the protection of turtles, dolphins, seals and Ghost crabs.

A turtle conservation project aiming at the protection and conservation of marine turtles (Green and Loggerhead turtles), their eggs and hatchlings as well as their habitats was initiated in 1978 and has successfully been implemented since then.

A LIFE project entitled "Special Areas of Conservation (Directive 92/43/EEC) in Cyprus", coordinated by the Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment and the University of Athens is carried out in Cyprus. Its main objective is to provide the information needed for the implementation of the European Union (EU) Directive 92/43/EEC in Cyprus, that is the creation of a network of conservation areas eligible to be included in the NATURA 2000 network of Special Areas of Conservation. In the framework of this project, an inventory of coastal/marine habitats and of aquatic species of flora and fauna has been drawn up. A number of coastal/marine areas fulfilling the criteria of this Directive have been included in the national list of sites to be proposed for inclusion in the NATURA 2000 network.

EGYPT

Nature Conservation

Egypt's natural heritage is rich with a wide diversity of ecosystems. rendering it unique worldwide . In this respect , and within the context of sustainable development, the Government of Egypt, through the MSEA, accords a particular importance to maintaining this heritage for future generations . This is carried

out through the declaration and sustainable management of natural protected areas, in accordance to law 102 for 1983, in this regard. Currently , there exists 21 protected areas in Egypt, covering about 8% of the total national surface with plans to have this extended further to 17% by 2017. With the objective of protecting, promoting and maintaining the natural heritage of Egypt, a large number of activities and initiatives are being carried out.

On the national level, a National Strategy and Action Plan for Biodiversity Conservation has been prepared, covering the period from 1997 till 2017. The strategy sets the main goals towards the protection of ecosystems and the management of natural resources and its various components . Moreover, a national system for protected areas is being developed, along with investigations of the local economic values of these areas and their possible contribution to the national economy, particularly through eco-tourism. In this regard, and with the purpose of elevating the economic profile of conservation , the national protected areas of Egypt were included in the investment and land use map of Egypt.

As for the immediate policy of the MSEA in the field of nature protection, it includes actions aimed at the strengthening of the existing capacities for the implementation of the National Strategy and Action Plan for Biodiversity Conservation and a drive towards the self –financing of conservation projects in protected areas .

More specifically, a primary line of action entails the effective and sustainable management of the existing protected areas. In this respect, programs for 9 protected areas, covering 15000 Km², have been carried out, and visitors centers established in 11 protected areas along with access roads, offices, and staff accommodation. Moreover ,a world class visitor center containing displays of culture, historical and natural features of South Sinai, is under construction at Saint Catherine protected area, expected to be inaugurated in 2002 .One crucial aspect of these management programs is financial sustainability .Accordingly ,entrance fees have been introduced in a number of protected areas to raise revenue for their management.

Capacity building activities , having been recognized as a primary driving force to nature conservation ,present a cornerstone of the strategy MSEA and EEAA in this regard. In 2001/2002, and with support from the European Union , a focus area has been the South Sinai Governorate where 40%of its surface area is protected .Local Bedouin communities were introduced to conservation management activities ,and sustainable development activities of associated urban areas were conducted particularly on issues targeting solid waste management, cleanup campaigns and urban landscaping . In addition, the in Sharm El Sheilh training centre , established in 1999, is playing a central role in the organization of national and international training programs.

Other activities include the ongoing implementation of a long term monitoring program of coral reefs, investigating the influence of diving on the marine environment, as well as the initiation of a program for the restoration of Acacia trees . with an initial focus on South Sinai . In addition ,Within the framework of the GEF –supported Strategic Action Program for the Mediterranean Sea, initiatives are implemented , aiming at protecting wetland along the Mediterranean coast in Egypt, focusing on the areas of Zaranik ,Burullus and Ommayed . In partnership with the Government of Italy, initiatives have been successfully implemented for the environmental management and

development of the Siwa Oasis in the Western Desert, and are currently focused on the Wadi El Rayan protected area . Furthermore, plans are underway for the establishment of a Natural History Museum , a National Gene Bank and a Captive Breeding Program for rare and endangered animals destined for re- introduction to their natural habitats .

Priorities during 2001/2002 include the establishment of a Marine Park along the entire costal and marine area of the west coast of the Red Sea, Within the context of the Egyptian Environmental Policy Program. This park is expected to be the second largest worldwide Another initiative scheduled for 2001/2002 is concerned With the conservation and sustainable use of medicinal plants and development of local knowledge in this regard in this regard, to be supported through GEF.

FRANCE

Grandes lignes de la politique française En matière de conservatiuon de la diversité biologique

1- Cadre juridique

Le vote des lois ainsi que la ratification des traités et accords internationaux sont assurés en France par un parlement composé de deux chambres: l'Assemblée nationale et le Sénat. La protection de la nature et des paysages relève du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Un certain nombre de grands textes vise la protection de la diversité biologique. Sans être exhaustif, il en va ainsi de la loi du 10 juillet 1976 qui affirme que la protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation sont d'intérêt général.

C'est aussi le cas de la loi du 3 janvier 1986 qui traite de l'aménagement, de la protection et de la mise en valeur du littoral, de celle du 3 janvier 1992 sur l'eau qui vise à préserver les écosystèmes aquatiques, les sites et les zones humides ou encore de celle sur la protection et la mise en valeur des paysages de 1993. De même, une loi du 2 février 1995 est venue renforcer la protection de l'environnement notamment en organisant la transcription des directives communautaires "Oiseaux" et "Habitats."

2- Accords internationaux

La France est partie à la plupart des conventions internationales: Barcelone (pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et les 3 protocoles qui s'y rattachent), Ramsar (zones humides), Bonn (conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage), Berne (conservation de la vie sauvage et des milieux naturels de l'Europe), Rio (diversité biologique),....

3- Les aires protégées marines et côtières

Le littoral français s'étend sur 1700 Km en Méditerranée ; 123 aires protégées ont été inscrites.

Deux aires protégées sont en cours de finalisation: Le Parc Marin International des Bouches de Bonifacio avec l'Italie, et le Sanctuaire pour la Conservation des Mammifères Marins.

4- Les espèces marines protégées de faune et de flore

Parmi les espèces protégées par la réglementation française, on peut citer quelques exemples :

Dans le domaine de la faune : Mollusques **gastéropodes, bivalves**, Crustacés, Echinodermes oursins ;

Dans le domaine de la flore : Monocotylédones (*Cymodocea nodosa*, cymodocée, paille de mer), (*Posidonia oceanica*, pelote de mer, chiendent marin).

Il existe également des protections plus spécifiques concernant plusieurs espèces.

5- Observation/Etudes sur les espèces introduites enregistrées dans le domaine côtier méditerranéen

Le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement coordonne et finance, depuis 1999, un grand programme pluridisciplinaire concernant l'espèce invasive *Caulerpa taxifolia* ; ce programme, d'une durée de trois années, associe huit équipes scientifiques. Un nouveau programme, plus large, « Invasions Biologiques » est appelé à renforcer cette initiative au cours de l'année 2001.

6- Les activités entreprises dans le cadre de la mise en oeuvre du :

- a- Plan d'action pour la gestion du phoque moine en Méditerranée,
- b- Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée,
- c- Plan d'action pour la conservation des cétacés en Méditerranée,

La France est associée à Monaco et à l'Italie dans le cadre de la création d'un Sanctuaire pour la Conservation des Cétacés en mer Méditerranée. Ce sanctuaire qui a fait l'objet d'un accord tripartite , à Rome, le 25 Novembre 1999, couvre une surface de 87 500 km² dans le bassin tyrrhénéo-corsu-provençal.

- d- Plan d'action pour la conservation de la végétation marine en Méditerranée

Conclusion: D'importantes difficultés subsistent dans la protection des zones côtières et du milieu marin méditerranéen : La côte française est fortement urbanisée; aussi toute action de protection doit-elle s'appuyer sur une large concertation entre les collectivités locales, les élus et l'Etat. La concertation s'accompagne souvent de conflits avec les promoteurs immobiliers, ce qui retarde d'autant la mise en oeuvre d'actions de gestion concrète. D'autre part, le développement d'infrastructures routières, l'urbanisation, la pollution tellurique, le développement de certaines activités sportives (scooters des

mers) ou touristiques (“ whale watching”) sont autant de sujets qui mobilisent les services soucieux de la conservation harmonieuse de la Méditerranée.

ISRAEL

The Israel Ministry of the Environment is responsible for all aspects of the Barcelona Convention including its Protocols. The management and responsibility for protected areas and natural assets, including natural and cultural heritage sites is on the Israel Nature and National Parks Protection Authority. This authority is responsible for the protection of biodiversity and of natural and cultural sites. The Barcelona Convention and all its protocols as of 1992 were ratified by Israel, whereas the amendments to the convention and the protocols were signed by Israel and ratification is under process. Other related conventions ratified by Israel are CITES, CMS, RAMSAR, CBD, UNCCD, UNCCC, OZONE, and HAZARDOUS WASTES. The present list of proposed and declared nature reserves and national parks includes 14 marine reserves and 20 coastal reserves and 14 national parks. A new list of protected natural assets (to substitute the recent one) is under legal procedures. There is an outline for a national biodiversity strategy, as presented in the first national report to the CBD. There is no special effort for implementation made as a result of the strategy so far. There are some activities related to the SAP-BIO within the framework of the MAP, as the Marine turtles project, or the alien species inventory, as are some others, the Shiqmona project with a RAMSAR contribution, and coastal biodiversity monitoring of various groups. An annotated species list of marine macroalgae is under preparation, and a long term monitoring program of algal communities is performed.

ITALY

J'aime rappeler quelques-uns des principales activités et des produits existants traitant de la conservation de la biodiversité marine et côtière en Italie:
exécution des Directives Habitat et Oiseaux pour identifier les Sites de Importance Communautaires et les Zones de protection Spécial;
réalisation de la cartographie des herbiers de Posidonie de la presque totalité de le cotes italiennes;
inventaire des espèces allochtones introduit en Italie et rapport sur les modalités de leurs transport.

LIBYA

Libyan Arab Jamahiriya has signed and ratified the CBD and SPA protocol of Barcelona convention, this gives the Libyan Authorities and institutions the opportunity to work on the conservation and sustainable use of biodiversity particularly the marine and coastal biodiversity.

Towards this goal national biodiversity strategy and action plan is under preparing, started by establishment a national biodiversity committee carried

by the secretary of EGA and appointed with four sub-committees one of them is the marine and coastal biodiversity committee.

In establishing this strategy particular attention was paid to the collection and classification of data concerning this subject (e.g. national survey of turtles, survey of sea vegetation etc...).

National and international projects concerning the conservation of marine coastal biodiversity have been done in cooperation with many organisations on national, regional and international level (e.g. sea turtle, monk seal, sea vegetation and fishing sustainable management etc...).

MALTA

The following are the main activities on the conservation of marine and coastal biodiversity which is being carried out in Malta. (this list is not exhaustive of all the activities which are carried out in Malta).

Species Action Plan Programme (SAPP) which is being carried out in phases and which is presently at its first phase. It involves the following stages:

- (A) Identification of threatened species requiring special conservation measures
- (B) Compilation of action plans and reports for the conservation of priority species
- (C) Project for the control and/or eradication of alien or invasive taxa
- (D) Re-introduction of ancient taxa

Management of Nature reserves and set-up of Marine Protected Areas:

Some existing nature reserves are managed by NGOs (under contract with Environment Protection Department and overviewed by a Management committee chaired by Environment Protection Department).

Implementing of the Natura 2000/Emerals Network (presently underway).

For identification of areas of special conservation interest in the Maltese islands and their subsequent conservation and protection.

Biodiversity Monitoring programme

Sites and species of particular interest are regularly monitored and appropriate action is taken when these are threatened.

MAP CAMP¹

This will identify and elaborate strategies, solutions, tools and actions contributing to sustainable development, environment protection and national utilisation of coastal and marine resources of the island of Malta, focusing on the Northwest area) to apply methodologies, tools and practices of sustainable coastal management and of integrated Coastal Areas Management (ICAM)

c) to contribute towards the upgrading of national and local capacities for sustainable coastal management and protection of the environment.

¹ CAMP refers to Coastal Area Management Programme.

At the project's completion a Marine Protected Area is envisaged.

National Database on Biodiversity under development

State of the Environment Report including sections on the state of the marine and coastal biodiversity and is currently being revised.

Red data Book for the Maltese Islands compiled in 1989 – preliminary revisions are being undertaken under the SAPP.

The environment Protection Department also aids other institutions on data concerning biodiversity e.g. collaboration with the Central Office of Statistics in the compilation of a list on threatened species in connection with a Blue Plan project (Medstat).

Structure Plan review for the Maltese Islands – Coastal Zone Management Strategy

This Structure Plan for the Maltese Islands is currently being revised and draft documents concerning its amendments are under discussion e.g. extracts from the coastal zone strategy.

MAROC

Comme activité au projet menée par mon pays en relation avec la biodiversité marine, je vous informe que dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention sur la diversité biologique, le Département de l'Environnement a élaboré une étude nationale sur la biodiversité, faisant un diagnostic de toutes les espèces de faune et de flore présente sur le territoire avec description et identification des problèmes ayant un impact négatif sur ce type de ressources naturelles, ainsi, la biodiversité marine a fait l'objet d'un thème à part et toutes les données sont disponibles mais il n'y a pas quelques choses de spécifiques pour la biodiversité marine de la Méditerranée Maroc.

Un autre projet est en cours de réalisation pour l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action national pour la biodiversité. Deux ateliers ont été réalisés dont notamment un, porte sur la biodiversité marine et côtière. Un rapport sur ce thème est disponible.

D'autres études sont déjà réalisées par d'autres départements du pays, notamment l'étude sur les aires protégées réalisée par le Département des Eaux et Forêts.

De même, plusieurs études achevées ou en cours relatives à la biodiversité marine, sont menées par le Département des Pêches Maritimes et les institutions de recherche comme l'Institut National des Ressources Halieutiques, les Universités, etc...

MONACO

1/ Evaluation de la biodiversité :

- Monaco est Partie aux divers accords internationaux relatifs à la conservation de la Biodiversité.
- Les inventaires des groupes marins principaux ont été réalisés : Macrophytes, Spongiaires, Cnidaires, Echinodermes, espèces déterminantes de Mollusques, Crustacés, Bryozoaires et Ascidies .
- Une liste d'espèces endémiques de méditerranée, présente sur le territoire a été établie.

2/ Identification des problèmes :

à la suite de ces inventaires une stratégie pour la conservation de la biodiversité a été définie comprenant une série d'actions à mettre en œuvre. Ces actions concernent également la création de certains textes juridiques visant la protection de la Biodiversité marine et terrestre .

3/ Projets internationaux :

- La Principauté développe dans le domaine de la biodiversité une coopération bilatérale avec la Croatie.

Deux projets sont en cours pour la période 2001-2002 :

- « Evaluation de la conservation des habitats marins du parc national de Mljet »
- « Valorisation biologique et écologique de l'aire marine et côtière de l'île de Cutin en vue d'établir une aire de conservation. »

- La Principauté a signé et ratifié le Sanctuaire franco-italo-monégasque pour la conservation des mammifères marins. Un dossier a été élaboré par les 3 pays en vue de l'inscription de l'aire à la liste des ASPIM. Des actions de conservation sont à définir en application du texte de l'Accord.

SLOVENIA

The main activities concerning biodiversity conservation that are carried out in Slovenia at the moment can be summed as follows :

1. The National Strategy for the conservation of biodiversity is being finalised and it is supposed to be adopted by the end of 2001.
2. In this framework a group of experts dealing with marine and coastal environment drafted the part of the Strategy dealing with with marine and coastal biodiversity conservation.
3. A five year project on marine and coastal biodiversity, financed by the Ministry of Science and carried out by the Marine Biological Station, started in 1998.
4. The principles of biodiversity conservation were included in the new Law on Nature Protection from 1999.

5. The sea is supposed to be included in the State Spatial (Physical) Plan as Ecological Important Area, with the due consequences regarding the human activities in the sea and on the coastal area.

SPAIN

In relation with the activities dealing with the SAP BIO that are being carried out in Spain, the most important aspect is the Spanish Strategy for Conservation and Sustainable Use of Biological Diversity, elaborated in 1999. Nowadays, this Strategy is being developed through "Plans for Sustainable Development in Productive Sectors". These sectors are agriculture, forestry, fishing and aquaculture, game and fisheries, energy, tourism, industry, land use planning, transport, hydrological policy, public health and trade. For these sectors, plans should be drafted to identify concrete measures to be implemented in order to minimize or eliminate negative impacts. Drafts for all of them are available at this moment, and it is intended to submit them to a public participation process to obtain the definitive plans. This process will be implemented beginning with tourism, agriculture and transport sectors, and it is very related with the proposed SAP BIO national process.

The Working Group on Marine Species and Habitat, within the National Commission of Nature Protection, is the main forum for the inter-administration co-ordination on conservation of marine biodiversity. There are representatives of Regional Governments, Ministry of Environment, Ministry of Fisheries, National Oceanographic Institute, experts from universities and researchers.

Another action related with SAP BIO is the protection of coastal and marine areas. Spain nowadays is focused on establishing the "Natura 2000 Network", which is the most advanced instrument to protect biodiversity. At present Spain is working in cooperation with the European Commission in order to establish the list of "Special Areas of Conservation". 67 coastal and marine areas in the Mediterranean Sea have been proposed, with a marine area of 360.000 Hectares.

In addition, the Ministry of Agriculture, Food and Fisheries and Regional Governments have established since 1982 thirteen "Marine Reserves for Fisheries" created under the protection of fishing legislation, in the Mediterranean Sea.

In relation with conservation of marine species, nine invertebrates, one fish, four reptiles and seventeen marine mammals are included in the National Catalogue of Threatened Species, five of them in the category "In danger of extinction". All cetacean species are included in the Habitats Directive and, consequently, under protection, and some of those species have been included in the National Catalogue too. Their inclusion in this Catalogue implies that an Action Plan for each species must be developed by Regional Authorities, where the species are analyzed and the necessary actions are taken in order to avoid the decrease of those populations. Nowadays, the Ministry of Environment and Regional

Governments are working on reviewing the Catalogue of marine flora and invertebrates threatened taxa.

On the other hand, the National Inventories of Cetacean Species, fresh water fishes and Habitats of the European Habitat Directive have been carried out. The Atlas of Spanish habitats not included in the European Habitat Directive, the Atlas of Amphibious and Reptiles and the Inventory of Birds and Mammals will be drawn up at a later stage.

Finally, the Ministry of Environment has carried out the following projects:

- Coordination between Central and Regional Governments to develop a standard marking system and methodology for marked marine turtles.
- A database on Recovery Centers and activities about marine turtles and cetaceans in Spain, as well as some protocols to coordinate and harmonize the collection of data.
- Identification of Areas of Special Interest for cetaceans in Spanish Mediterranean coasts.
- Conservation of bottlenose dolphin (*Tursiops truncatus*), studying the populations of the species and the interaction with fishing resources.
- Impact generated by fast ferries on populations of cetaceans in the Strait of Gibraltar, concerning collisions with ships and “deafness” of species due to maritime traffic.
- Legislation establishing measures for conservation of cetaceans in relation with whale watching tourism.
- Proposal for the creation of a database of cetacean strandings of the whole Mediterranean basin, within the RAC/SPA activities.

SYRIA

Implementation of national biodiversity strategy and action plan with regard to the Mediterranean coastal zones

Through 1999-2000 the Biodiversity Unit have prepared the national strategy and action plan and submitted it to the Supreme Council for Environment Safety for the ratification.

The Syrian government works to implement the procedures related the national strategy and action plan.

The main objective for the marine strategy is to conserve and manage marine biodiversity.

Activities related to the inventories (completed or ongoing) of sites using the Standard Data-Entry Form (SDF) for national inventories of natural sites of conservation interest

One of the NBU's action plan activities through 2001-2002 is the establishment of a comprehensive Data-Base for the Biodiversity components including marine Fauna and Flora.

The most important points related of the conservation of marine biodiversity in national strategy for the short and long terms were :

1. Prepare project proposals for the management of all legislated marine protected areas such as Um Al Toyour.
2. Begin the process of legislating all the suggested marine protected areas to provide an adequate coverage of the remaining marine ecosystems.
3. Promote cooperation between Syrian government Ministries, Agencies and various community based organizations in developing marine life management policies that would guarantee the continued existence of wild flora and fauna along the Syrian shore of the Mediterranean Sea.
4. Modernize and apply the law N° 30 of 1964 that protects aquatic species, decrees that regulate fishing in marine waters, and all the relevant instructions of the Ministries of Agriculture and Environment.
5. Control in an effective manner all sources of pollution and actively penalize all violators
6. Establish a system of marine protected areas consist of legislated and proposed areas
7. Build sewage treatment stations to treat the liquid waste generated by coastal cities before dumping it into the sea.
8. Propagate marine species that are threatened and promote fish farming.

TUNISIA

La Tunisie a entrepris plusieurs actions en vue de préserver la biodiversité aussi bien marine que côtière.

Sur le plan Juridique :

Après avoir ratifié toutes les conventions en vigueur, La Tunisie a développé sa juridiction pour pouvoir honorer ses engagements internationaux. Aussi plusieurs textes ont été adoptés ces dernières années d'autres sont en cours de promulgation dont particulièrement :

- La loi sur les aires protégées marines et côtières
- Le cadre juridique (deux lois) sur l'utilisation et le transfert des organismes génétiquement modifiés

En terme d'action :

La Tunisie a réalisé un inventaire national sur la biodiversité terrestre et marine. Cet inventaire a servi de base pour l'élaboration du plan d'action national pour la diversité adoptée en 1998 par plusieurs projets relatifs à la préservation de la biodiversité sont en cours de réalisation :

- Etude d'identification des habitats remarquables et des sites potentiels pour l'implantation de récifs artificiels au niveau du golfe de Gabès financé par la Tunisie et confié à l'Institut National des Sciences et des Technologies de la Mer (INSTM).
- Etude de la gestion intégrée du Golfe de Gabès PDF-B du GEF
- Programme de mise en place de cinq parcs marins et côtiers dont celui de la Galite qui est en cours de mise en place avec l'appui financier de la France (FFEM) et l'appui scientifique du CAR/ASP.

- Le projet MedWet Coast dont la Tunisie participe avec cinq zones humides et écosystèmes côtiers) et dont les études de diagnostic ont été réalisées et offre des informations sur la biodiversité assez complètes et à jour.
- La cartographie de l'herbier de posidonie confié à l'INSTM et financé par l'APAL.

TURKEY

According to the provisions of the Convention of Biological Diversity Turkey has just prepared and finished its National Strategy and Action Plan for Biodiversity. Also as part of this process, an other project which is funded by GEF namely "Biodiversity and Natural Resource Management Project" has become effective in July 2000 and is being implemented over a six-year period. This project will address priority conservation planning and management challenges that are common to many priority biodiversity sites throughout Turkey, including the impacts of existing or encroaching mass tourism, unsustainable use of common resources and inadequate coordination of biodiversity conservation initiatives with sectoral and local land use planning.

Also for the conservation of threatened species such as monk seals and marine turtles, several projects have been carried out.

ACCOBAMS

L'accord a un Plan de Conservation qui comporte 5 domaines d'action :

- l'adoption et la mise en œuvre de la législation nationale
- l'évaluation et la gestion des interactions homme-Cétacés
- la protection des habitats
- la recherche et la surveillance continue
- le renforcement des capacités, la collecte la diffusion de renseignements, la formation et l'éducation
- les réponses aux situations d'urgence

Ces domaines correspondent parfaitement au Plan d'Action pour les cétacés du PAM et lui donne une valeur juridique.

Parmi les produits attendus du PAS BIO, plusieurs concernent l'impact des pêches sur les habitats et les espèces. C'est un des thèmes principaux d'ACCOBAMS et dans ce domaine tout particulièrement il pourra être partenaire et acteur aussi bien au travers du Comité consultatif du PAS BIO dont il fait partie qu'au travers du mémorandum de coopération qui va être signé avec le CAR/ASP.

ADRIAMED (FAO)

The present note refers to, and updates the information given in the "Report of the First Meeting of the Advisory Committee of the Project for the Preparation of a Strategic Action Plan for the Conservation of Biological Diversity (SAP BIO) in the Mediterranean Region", particularly in the Annex III "The FAO-AdriaMed

Project and its activities of interest to the SAP BIO Project". Further recent developments of the AdriaMed Project which may have some relevance to SAO BIO are briefly reported.

The initial phase of the FAO-executed Regional (Albania, Croatia, Italy and Slovenia) Project "Scientific Cooperation to Support Responsible Fisheries in the Adriatic Sea" ended recently. Full details of the AdriaMed programme and outputs produced so far, are available from the Project's website at www.faoadriamed.org.

It may be worth pointing out that within the AdriaMed framework particular attention is given to those species whose stocks in the Adriatic Sea are shared by the fishing fleets of at least two countries. Amongst some of the recent activities which are being implemented by AdriaMed (and previously not indicated in the above referred SAP BIO Report) the following may be of interest to SAP BIO:

Collection and review of current fishery legislation framework of each country participating in the Project so to highlight main similarities or differences in the adopted fishery management measures

Organization of a socio-economic network focussing on the Adriatic fishing sector finalised to the characterization of the main national fisheries and to the identification and use of comparable social and economic indicators.

Establishment of a regional, consultative and neutral forum for the representatives of the fishing industry (fishworkers and entrepreneurs) of the Adriatic coastal states where some of the relevant issues will be addressed jointly by the resource users at regional level.

The above mentioned activities, as well as the majority of the AdriaMed Project activities have been identified and formulated with the aim of fully receipting the relevant recommendations given in the Code of Conduct for Responsible Fisheries adopted by the FAO Conference in 1995.

The FAO-AdriaMed Project will support the establishment of close links between its National Focal Points and SAP BIO National Correspondents so as to ensure the flow of information and optimisation of activities within the mandate of the two Projects.

FEDERCOOPESCA

Je suis heureux d'avoir été invité à cette réunion que je trouve intéressante et importante. Je suis un technologiste de pêche et mes études se sont déroulés surtout sur l'impact des engins sur ces espèces cibles et sur l'environnement en général.

La protection de la biodiversité commence à être bien considérée par les pêcheurs parce que ils savent que seulement si la mer reste comme elle était, ils peuvent continuer à pêcher et à obtenir des revenus de leur activité.

Dans les derniers temps les pêcheurs voient avec b n volence la constitution des aires marines prot g es naturellement si elles sont faites avec concertation avec eux m mes.

Si les choses sont faites sans consulter les p cheurs, il y a des probabilit s consistantes qu'ils n'acceptent pas de les respecter.

Plus en g n ral il y a des difficult s   accepter des limitations   eux incompr hensibles si elles ne sont pas respect es par tout le monde.

Pour mieux m'expliquer je veux faire deux exemples : les p cheurs italiens, avec beaucoup de difficult s , d'accord, mais ils ont accept  le ban des filets d rivant pour l'espadon et le germon. Ils ne sont pas d'accord d'accepter le ban aussi des petits filets d rivant, avec petites maille qui ont comme esp ces cibles les p lagiques de petite et moyenne dimension, parce qu' ils disent qu'il n'a pas de capture d'esp ces prot g es.

Encore ils ont des difficult s   respecter les limitations sur la p che, par exemple du thon rouge parce qu'ils savent qu'il y a des bateaux qui ne sont pas des pays de la M diterran e, quelque fois des pavillons fant mes qui peuvent p cher sans limitations.

Je vous remercie d'avoir invit  FEDERCOOPESCA, et j'esp re que nous pourrions avoir une collaboration future, constructive, profitable et surtout utile pour la meilleure conservation de la mer.

ANNEXE IV

**LIGNES DIRECTRICES POUR
LES CORRESPONDANTS NATIONAUX
DU PROJET PAS BIO**

LIGNES DIRECTRICES POUR LES CORRESPONDANTS NATIONAUX DU PROJET PAS BIO

Le document du projet PAS BIO prévoit que les Correspondants nationaux du PAS BIO constituent une partie intégrante du dispositif institutionnel du projet. Ces Correspondants, une fois désignés, auront à agir à double niveau:

a) comme Correspondants nationaux individuels, avec un rôle, des fonctions et des tâches à mettre en œuvre au niveau national, et

b) comme organe institutionnel (le Réseau des Correspondants nationaux), avec un rôle, des fonctions et des tâches à mettre en œuvre au niveau régional.

En conséquence, les termes de référence présentés ci-après sont structurés en deux parties, la première partie concerne les Correspondants nationaux, et la seconde le réseau des Correspondants nationaux.

A. LES LIGNES DIRECTRICES POUR LES CORRESPONDANTS NATIONAUX DU PROJET PAS BIO AGISSANT A UN NIVEAU INDIVIDUEL

I. Le rôle, les tâches et le cadre institutionnel:

Les correspondants nationaux du PAS BIO agissant à un niveau individuel seront responsables de la réalisation du projet au niveau national dans leurs pays respectifs. Leur rôle principal est de stimuler et de coordonner, au niveau national, les activités visant à préparer les Rapports nationaux du PAS BIO et les Plans nationaux pour les actions prioritaires (PAN) du PAS BIO, ainsi que de contribuer à la préparation du document du PAS BIO à l'échelle régionale. Ces activités comprendront également, la définition et la coordination du processus de consultation nationale. Les Correspondants nationaux seront le principal point de contact du CAR/ASP pour examiner l'évolution de la préparation des activités nationales et celles au niveau régional, et finaliser les documents qui ont été préparés. Institutionnellement, les Correspondants nationaux agiront au niveau national, sous la supervision et selon les directives de l'organe national désigné pour être l'agence responsable du projet et du Comité national d'orientation du PAS BIO, qui est un comité *ad hoc* responsable de la supervision du processus de développement du PAS BIO au niveau national.

Les Correspondants nationaux, agissant individuellement au niveau national, effectueront les tâches suivantes:

- Identifier les institutions / organisations nationales concernées par le processus et leur fournir les directives nécessaires et assurer les contacts avec elles,
- organiser, avec l'appui et l'assistance du CAR/ASP, le processus de consultation nationale / atelier de travail, nécessaires au processus de préparation des documents nationaux,
- établir les équipes nationales, les comités *ad hoc*, et leur fournir l'appui logistique, administratif et technique qui leur est nécessaire,
- fournir l'appui logistique, administratif et technique nécessaire au Comité

- national d'orientation du PAS BIO,
- assurer l'échange d'informations et la communication avec le CAR/ASP, et avec le réseau de Correspondants nationaux, et
- préparer sur une base semestrielle des rapports au CAR/ASP sur l'avancement d'activités. Ces rapports seront également diffusés aux autres membres du réseau.

En outre, les Correspondants nationaux seront directement concernés (i) par le processus de formulation et de mise en oeuvre des activités participatives nationales adéquates, et (ii) par le processus de discussion / évaluation / modification du projet de document régional du PAS BIO.

Pour exécuter ses tâches, le Correspondant national, doit nécessairement être soutenu par des personnes ressources, qui doivent être identifiées au niveau national, y compris par des ONG et les points focaux nationaux des organisations membres au comité consultatif.

A cette fin, les organisations membres sont priées de faire acheminer les informations relatives au PAS BIO à leur points focaux dans les pays méditerranéens, leur demandant de contacter le Correspondant national du PAS BIO.

Le Comité national d'orientation du PAS BIO doit inclure, entre autres et prenant en considération les particularités nationales, des représentants d'ONG, d'organes gouvernementaux nationaux et d'universités ayant une expertise scientifique dans les questions de biodiversité marine et côtière. Le rôle fondamental du comité est de fournir son avis dans l'élaboration des documents nationaux du PAS BIO, d'apporter un soutien pratique pour la préparation du document et de coordonner le processus au niveau national en évitant la duplication des efforts.

II. Désignation, profil des Correspondants nationaux

Les Correspondants nationaux seront désignés par les points focaux nationaux du PAM de leurs pays respectifs. Si possible et nécessaire, ils devront, de préférence, faire partie de l'agence nationale responsable du PAS BIO, ou être consultant engagé par l'agence nationale responsable du projet.

Leurs affiliations, diplômes, carrières professionnelles et expérience doivent être tels à garantir leur compétence et capacité à assumer leur rôle et à mettre en oeuvre les tâches définies par ces termes de référence.

Il est recommandé que les Correspondants nationaux répondent aux critères suivants:

- être du plus haut degré possible dans la hiérarchie de leurs institutions respectives ;
- avoir une bonne connaissance des questions relatives à la biodiversité et aussi être capable de gérer des problèmes concernant la pêche et concernant des aspects socio-économiques ;
- avoir une bonne maîtrise de l'anglais ou du français ;

- être familier avec l'élaboration de rapports / documents similaires ;
- être familier avec les principes et pratiques de consultation et des processus participatifs, en particulier dans le cadre national ;
- être disponible à mettre en oeuvre les tâches envisagées.

Les obligations et tâches détaillées pour chaque Correspondant national individuel du PAS BIO, vis-à-vis du CAR/ASP, seront définis au cas par cas, en prenant en considération les conditions nationales spécifiques.

III. Dispositions internes

Les Correspondants nationaux agissant à niveau individuel seront membres du réseau des Correspondants Nationaux.

Au niveau national, ils vont agir selon:

- les instructions de l'agence nationale responsable du PAS BIO et l'avis du comité national d'orientation du PAS BIO ou toute autre structure, et
- les orientations données par le CAR/ASP, prenant en considération les recommandations du Comité consultatif du projet et du réseau des Correspondants nationaux.

IV. Activités, calendrier

Selon le document du projet PAS BIO, les activités envisagées pour chaque Correspondant national du PAS BIO, agissant au niveau individuel, sont les suivantes :

Activité:	Lieu, dates:
1) Participation à la première réunion des Correspondants nationaux	Alicante, 2-4 juillet 2001
2) Contribution à la mise en place des dispositions institutionnelles nationales du PAS BIO	juillet 2001
3) Identification, recrutement des équipes /consultants nationaux pour la mise en œuvre des activités envisagées au niveau national	octobre 2001
4) Contribution à la préparation des projets de rapports nationaux et sa supervision	juillet 2001 - mars 2002
5) Contribution et conseil pour le processus de consultation nationale, établissement de comités <i>ad hoc</i> , d'atelier(s) de travail, si nécessaire	juillet 2001 - mars 2002
6) Contribution et conseil pour la préparation des Plans nationaux pour les actions prioritaires du PAS BIO	mai 2002 - juin 2002
7) Participation à la Deuxième réunion des Correspondants nationaux	avril 2003
8) Préparation des rapports d'activités semestriels à présenter aux organes nationaux et au CAR/ASP	semestriellement

B. LIGNES DIRECTRICES POUR LE RESEAU DES CORRESPONDANTS NATIONAUX

I. Rôle, tâches et cadre institutionnel du réseau:

Le réseau des Correspondants nationaux du PAS BIO est l'un des organes institutionnels envisagés par le projet au niveau régional.

Le réseau est composé des Correspondants nationaux individuels et englobe en pratique les activités à mettre en œuvre conjointement par tous les Correspondants nationaux. La majeure partie de ces activités est à caractère régional.

Le réseau est établi lors de la première réunion des Correspondants nationaux, après la première réunion du Comité consultatif du projet, et prenant en considération les recommandations de cette réunion.

Principalement le réseau aura pour rôle et tâche de fournir un avis et des recommandations techniques détaillés dans la conduite du processus d'élaboration du PAS BIO régional et dans l'élaboration des documents nationaux respectifs.

L'avis et les recommandations du réseau seront adressés:

- au CAR/ASP, pour les avis et recommandations à caractère général, concernant le projet;
- aux consultants internationaux concernés, assurant l'assistance des équipes nationales;
- aux autorités et aux équipes nationales responsables, concernant la préparation des rapports nationaux et des Plans d'action nationaux pour les actions prioritaires identifiées du PAS BIO et
- aux équipes régionales ou au CAR/ASP, concernant la préparation du projet de document régional du PAS BIO.

Le réseau aura à assurer, en particulier:

- (a) la circulation et l'échange d'informations sur les activités nationales en relation directe avec le projet (mise en œuvre, en cours ou planifiée), auprès des membres du réseau et avec le CAR/ASP
- (b) l'information des membres du réseau et du CAR/ASP sur les autres activités mises en œuvre et/ou sur les documents préparés ou en cours de préparation au niveau national, et qui sont en rapport avec le projet
- (c) l'harmonisation appropriée, entre les pays, des activités envisagées par le projet et des résultats obtenus au niveau de chaque pays
- (d) l'évaluation et proposition de recommandations quant aux dispositions institutionnelles envisagées par le projet aux niveaux régional et national, en particulier celles relatives au rôle et aux fonctions :
 - (i) du réseau des Correspondants nationaux lui-même,
 - (ii) des Correspondants nationaux individuels, au niveau national,
 - (iii) des autres dispositions nationales envisagées - l'agence nationale responsable, le comité national d'orientation du PAS BIO, le processus national de consultation / atelier national, les équipes nationales / comité *ad hoc*, et

- (iv) les mécanismes de coordination des activités du projet
- (e) des avis techniques et scientifiques concernant le processus entier de la mise en œuvre du projet, en particulier le processus de préparation des rapports nationaux, et des plans nationaux pour les actions prioritaires sélectionnées pour le PAS BIO, et
- (f) l'évaluation, la mise à jour, la finalisation et l'adoption :
 - (i) des grandes lignes pour la préparation du document PAS BIO,
 - (ii) des lignes guides pour la préparation des rapports nationaux,
 - (iii) de toutes les autres lignes guides envisagées par le projet, et
 - (iv) du projet de document PAS BIO révisé.

II. Activités, calendrier

Selon le document de Projet PAS BIO, les activités suivantes du réseau sont envisagées (le calendrier est à considérer comme provisoire):

Activité:	Place, dates:
1) Première Réunion des Correspondants Nationaux	Alicante, 2-4 juillet, 2001
2) Deuxième Réunion des Correspondants Nationaux	avril, 2003
3) Activités entre les réunions:	
- information à fournir aux membres, par le biais de rapports d'activités semestriels préparés par le CAR/ASP	Semestriellement
- informations <i>ad hoc</i> , préparées par le CAR/ASP	Quand nécessaire
- information à fournir au CAR/ASP et au réseau par les membres du réseau, dans leur rôle national (rapports d'activités semestriels), à diffuser par le CAR/ASP à tous les membres du réseau	Semestriellement

III. Les produits attendus

a) Produits de la Première Réunion des Correspondants Nationaux

- Adoption des termes de référence des Correspondants nationaux individuels du PAS BIO et ceux du réseau des Correspondants nationaux
- Etablissement du réseau
- Le rapport de la réunion
- Recommandations concernant les mécanismes de coordination
- Adoption des grandes lignes pour la préparation du PAS BIO,
- Adoption des lignes guides pour la préparation des rapports nationaux, et
- Autres produits éventuellement convenus lors de la première réunion (ex. des recommandations concernant l'assistance aux pays ; l'application d'une approche participative; autres questions importantes à inclure dans les activités aux niveaux régional et/ou national...).

b) Produits Intermédiaires (entre les réunions)

- Diffusion des rapports d'activités semestriels, préparé par le CAR/ASP
- Diffusion d'autres, rapports et informations *ad hoc* éventuels préparés par le CAR/ASP
- Diffusion des rapports d'activités semestriels, préparés par les Correspondants nationaux, dans le cadre de leur rôle national
- Autres produits, si ceux-ci sont recommandés par la première réunion et convenus avec le CAR/ASP (ex : produits concernant des informations techniques et/ou autres, à préparer par le CAR/ASP ou par des consultants internationaux).
- Site Web du projet PAS BIO

c) Produits de la Deuxième Réunion

- Informations par le CAR/ASP sur l'évolution de la préparation du document régional du PAS BIO
- Recommandations / ajustements concernant la préparation de la version finale du PAS BIO
- Le rapport de la réunion, et autres produits éventuellement convenus par la réunion.

ANNEXE V

**GRANDES LIGNES POUR LA PREPARATION
DU DOCUMENT PAS BIO**

INTRODUCTION

Le projet intitulé "Détermination des actions prioritaires pour élaborer davantage et mettre en œuvre le Programme d'Action Stratégique pour la mer Méditerranée", développé dans le cadre de la Convention de Barcelone, comporte un sous-projet intitulé "Préparation d'un PAS pour la conservation de la biodiversité en région Méditerranéenne (PAS BIO)". Le CAR/ASP a été désigné pour assurer la mise en œuvre du sous-projet PAS BIO.

Dans la formulation de ce projet, une attention particulière a été donnée aux plans et projets existants et en particulier à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB). La CDB constitue un cadre juridique global et général dont la mise en œuvre dans les zones marines et côtières de la Méditerranée peut être entreprise à travers le Protocole ASP.

Dans ce contexte, le PAS BIO peut être partiellement considéré comme la mise en œuvre d'une partie du Mandat de Jakarta de la CDB.

OBJECTIFS DU PAS BIO

L'objectif principal du projet PAS BIO est d'établir une base logique de mise en œuvre du nouveau Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée en offrant un cadre général pour les activités à mener sur une période de 30 mois, dans le but de produire un PAS pour la conservation de la biodiversité, destiné à être présenté et adopté à la Treizième Réunion Ordinaire des Parties contractantes.

A cet effet, il est recommandé d'accorder toute l'attention nécessaire au rôle des communautés locales dans le but de les impliquer dans l'élaboration et la réalisation des projets futurs.

CONTRIBUTIONS AU PAS BIO

Les rapports nationaux, les plans d'action nationaux pour les actions prioritaires et les rapports régionaux constitueront les contributions majeures au PAS BIO. Il s'avère, par conséquent, primordial que ces documents soient conçus, élaborés et présentés d'une manière compatible et cohérente avec le PAS BIO.

Outre les données élaborées dans le cadre de ce projet, le PAS BIO devrait incorporer d'autres apports, en particulier les stratégies existantes et les résultats obtenus dans le cadre d'autres réseaux et/ou organisations.

QUESTIONS AYANT DES REPERCUSSIONS NEGATIVES SUR LA BIODIVERSITE ET QUI SONT POTENTIELLEMENT PRIORITAIRES POUR LE PAS BIO

Une liste définitive et détaillée des questions de prime importance dans le contexte de la biodiversité ne peut être préparée que quand les rapports nationaux seront

achevés; En conséquence, à cette étape initiale du projet, seule une liste provisoire et non exhaustive pourrait être proposée:

- eutrophisation,
- développement touristique et urbain,
- développement de l'infrastructure,
- la chasse et la pêche,
- les "hot spots" de la pollution
- les habitats et les écosystèmes en danger (essentiels pour la biodiversité),
- les espèces invasives,

De plus, d'autres questions ayant des répercussions potentielles sur la biodiversité, peuvent figurer dans la liste afin d'être prises en compte:

- phénomènes et processus de désertification et d'érosion ;
- changement de l'affectation des sols ;
- questions d'ordre socio-économique: migration, abandon des terres, empiètement sur les aires côtières, exode rural, effets de la pauvreté, pratiques illicites ;
- commerce des espèces rares ;
- sur-exploitation des ressources marines et côtières (pas seulement la pêche) ;
- pratiques agricoles inadéquates ;
- feux de forêt ;
- catastrophes, phénomènes naturels, changement climatique ; et

Enfin, des questions d'ordre général devront être analysées et déboucheront chacune sur des actions prioritaires relatives aux:

- aux lacunes dans la connaissance scientifique à combler par les recherches nécessaires (recherches scientifiques, techniques et dans le domaine de la gestion) ;
- aux capacités institutionnelles et humaines pour la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la mise à jour, nécessitant des activités de renforcement des capacités ;
- aux degrés de sensibilisation du public et des intervenants et leurs volontés de mise en œuvre,
- à la participation et l'implication du grand public et des intervenants, menant à l'identification des actions prioritaires correspondantes.

SOMMAIRE DU PAS BIO

En analysant d'autres documents comparables aux niveaux régional et national, ainsi qu'en prenant en compte les approches conceptuelles et les dispositions du document du projet, le contenu suivant du PAS BIO est proposé comme base de discussion :

Préface

(à rédiger en se référant aux points suivants:)

- principales caractéristiques de la région méditerranéenne,
- importance de la biodiversité marine et côtière de la Méditerranée,
- relation entre les changements climatiques et la biodiversité,
- lien entre la conservation de la biodiversité et le développement économique durable, d'une manière générale, en Méditerranée,
- principales initiatives prises par le passé en ce qui concerne la conservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée,

- nouveau Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée,
- activités du CAR/ASP et sa désignation comme agence responsable du projet PAS BIO,
- Objectifs et résultats escomptés du PAS BIO,
- Remerciements.

Table des matières

(telle que présentée ci-dessous, y compris la Préface ci-dessus)

Liste des acronymes

(Comprendra une liste de mots et leurs significations figurant dans le texte, prononcés en tant que tels, formés à partir d'initiales d'autres mots, comme par exemple:

- CDB - Convention sur la Diversité Biologique
- PNA - Plan National d'Action
- CAR/ASP - Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
- PAS - Plan d'Action Stratégique
- PNUE - Programme des Nations Unies pour l'Environnement...etc.).

Résumé

(inclure un résumé du texte mettant en exergue les principaux points)

Méthodologie utilisée pour l'élaboration du PAS BIO

(inclure une description de la méthode utilisée pour préparer le document)

1. Introduction et informations de base

La réponse à la question "Pourquoi avons-nous besoin d'un Plan d'Action Stratégique pour la conservation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée?" servira d'introduction au projet. On fera référence à son concept général. L'introduction exposera également en détail, les informations de base concernant l'ensemble du processus, depuis l'adoption du Plan d'Action pour la Méditerranée en 1975 et la Convention de Barcelone en 1976. L'introduction fera mention, entre autres, à:

- la décision prise par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone en 1981 concernant l'établissement d'un Centre pour les Aires Spécialement Protégées ;
- l'adoption du Protocole concernant les ASP en 1982 par la Conférence des Plénipotentiaires ;
- le processus de révision du PAM et ses instruments juridiques, en particulier la phase II du PAM et le nouveau Protocole relatif aux ASP et à la Diversité Biologique en Méditerranée ;
- la Convention sur la Diversité Biologique signée en 1992, à la conférence des Nations Unies de Rio de Janeiro sur l'Environnement et le Développement ;
- le Mandat de Jakarta sur la Conservation et l'utilisation Durable de la Diversité

- Biologique Marine et côtière ;
- les divers aspects importants du nouveau Protocole ASP entré en vigueur en décembre 1999 ;
 - PAS MED ;
 - proposition de suivi du projet sur "Identification des actions prioritaires pour mieux élaborer et mettre en œuvre le PAS pour la mer Méditerranée" qui, finalement, eut l'approbation du Conseil du FEM en avril 2000, et qui inclut la "préparation d'un Plan d'Action Stratégique relatif a la biodiversité dans la région méditerranéenne" avec le CAR/ASP comme agence responsable du projet.

2. Cadre conceptuel

2.1 Objectifs du PAS BIO

Cette section comprendra une présentation détaillée des principaux objectifs du projet PAS BIO. Ce dernier vise à établir une base logique pour la mise en œuvre du nouveau Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée.

2.2 Principes à appliquer

Afin de réaliser les objectifs de la Stratégie, les actions devraient être guidées par plusieurs principes :

- La prise en compte, lors de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre du PAS BIO, des projets existants, des plans d'action et des initiatives concernant la biodiversité marine et côtière en Méditerranée.
- Lors de l'identification et de la mise en œuvre des mesures concernant la conservation de la biodiversité marine/côtière dans la région méditerranéenne, on doit accorder dans le cadre d'un développement durable, une grande priorité aux mesures relatives à la mise en œuvre des dispositions prévues par le nouveau Protocole ASP et ses Annexes.
- Lors de l'évaluation, il convient d'identifier les lacunes en matière de connaissances scientifiques au niveau régional ainsi que celles qui prédominent au niveau national.
- Il convient de mettre au point un système permettant d'évaluer le statut de la biodiversité marine/côtière et de définir les méthodologies et la capacité institutionnelle nécessaires pour actualiser cette évaluation. Le point de départ doit être une évaluation régionale basée sur les informations et les inventaires existants, en tenant compte des "hot spots" de la biodiversité.
- Identifier, en prenant en considération les "hot spots" de la biodiversité, les habitats sensibles et les écosystèmes importants pour les espèces menacées, les problèmes, les causes et importances des facteurs ayant une incidence néfaste sur la biodiversité marine et côtière (eutrophisation, tourisme, développement urbain, infrastructures, chasse, pêche, érosion/désertification, changement de l'affectation des sols, abandon des terres, commerce illicite des espèces rares...).
- Les principes, mesures, objectifs, calendriers et hiérarchisation des actions aux niveaux national, régional et transfrontaliers, devraient être élaborés.
- Des Plans d'Action Nationaux pour la biodiversité comprenant des

portefeuilles d'investissement et identifiant les intervenants, leurs rôles, responsabilités et participation au processus, devraient être élaborés.

- La responsabilité pour toute action nécessaire devrait être partagée au niveau national par l'ensemble des secteurs sociaux et économiques dans chaque pays
- Les obligations, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau Protocole ASP, devraient être respectées au niveau national.
- Toutes les mesures prises à tous les niveaux (national, sous-régional ou régional) doivent être coordonnées en faisant usage d'instruments de coordination quand et où ils existent, et en créant d'autres quand et où nécessaire.
- Les organisations non-gouvernementales doivent être impliquées l'élaboration et à l'exécution des politiques de conservation.

2.3 Utilisations attendues du PAS BIO

Le PAS BIO servira surtout comme base à la mise en œuvre des actions identifiées aux niveau national et régional. Il servira aussi à:

- parvenir à un consensus sur les mesures à prendre,
- améliorer la sensibilisation et la volonté en ce qui concerne les actions nationales,
- impliquer tous les intervenants,
- améliorer les assises techniques,
- identifier et classer les facteurs causaux,
- développer les PAN,
- déclarer de nouvelles aires protégées,
- gérer les aires protégées,
- renforcer la protection et la gestion des espèces.

2.4 Données à inclure/Contributions

Cette sous-section inclura d'autres contributions provenant essentiellement des stratégies existantes et des résultats obtenus par d'autres réseaux et/ou organisations. Les déclarations et initiatives d'autres institutions et organisations seront aussi prises en compte.

3. Synthèse des Rapports Nationaux et des PAN

Etant donné que les Rapports Nationaux et les Plans d'Action Nationaux constitueront l'une des principales contributions au PAS BIO, cette section fournira une synthèse complète de tous les rapports et plans d'action nationaux. Cette synthèse placera sous un même chapeau tous les éléments séparés qui s'y trouvent. Elle peut présenter, sous une forme thématique et au niveau national, les divers problèmes, questions (avec leur état et leur tendances) et les menaces (en mettant l'accent sur leurs causes, impacts et importance). Cette synthèse présentera également toutes les actions prioritaires, y compris les plans d'action nationaux, de manière cohérente et détaillée.

4. Evaluation régionale

En prenant en considération l'apport et les contributions importantes des rapports nationaux concernant la situation dans les pays respectifs et les rapports régionaux (par exemple : les documents de la FAO relatifs aux impacts de la pêche sur la diversité biologique), cette partie présentera une évaluation globale détaillée:

- des principales questions, en détaillant leurs causes, effets et importance sur le plan national
- des questions d'importance sous-régionale ou nationale, avec leurs causes et effets
- de l'état des habitats sensibles et des sites essentiels d'importance écologique
- de l'état des espèces méditerranéennes vulnérables et/ou en danger
- des questions à caractère transfrontalier.

5. Identification des priorités

Déterminer les priorités n'est pas une tâche aisée. Dans la plupart des cas, la capacité des gouvernements et des organisations à traiter des problèmes environnementaux est limitée. Il y a toujours plusieurs autres questions qui nécessitent une intervention rapide. La difficulté porte sur la manière d'utiliser le plus efficacement possible des moyens financiers et humains limités. Ainsi, l'on doit être sélectif en matière de conservation de la biodiversité et rechercher les habitats et les sites qui requièrent le plus d'attention. Certains peuvent nécessiter une action urgente exigeant des moyens financiers et humains. D'autres peuvent ne demander qu'une législation. Cette partie identifiera les priorités sur la base l'évaluation des rapports nationaux. Les priorités peuvent être présentées à cinq niveaux:

- Priorités à caractère général
- Priorités au niveau régional
- Priorités au niveau national
- Priorités communes par site, région et écosystème essentiels
- Priorités communes concernant les espèces en danger.

6. Définition des approches et des mesures

Cette section est une partie importante du PAS BIO. Elle définira les approches et les mesures à prendre. Outre le fait de procéder à un diagnostic de la situation de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée, le PAS devrait prévoir une harmonisation des mesures qu'il propose avec d'autres programmes en cours ou en projet.

Exemples d'approches possibles:

- L'approche écosystème: Elle s'avère utile quand l'information est disponible à différents niveaux en partant des espèces. Bien qu'une approche de grande ampleur soit recommandée, l'approche écosystème peut être utilisée à plusieurs niveaux: organisme, population, écosystème et paysage.
- L'approche faisant application du principe de précaution. Cette approche est utile quand il existe peu ou pas de données et peut être appliquée sur

- différentes échelles.
- L'assistance mutuelle.
 - L'approche participative.

7. Identification, définition, hiérarchisation des mesures prioritaires

L'un des objectifs des rapports nationaux est d'identifier les questions prioritaires, leurs causes et effets et d'identifier et d'élaborer des mesures et des actions prioritaires quand nécessaire. Cette section sera consacrée pour définir et classer les actions prioritaires en distinguant entre actions prioritaires au niveau national et actions prioritaires au niveau régional. Plusieurs mesures peuvent être prises en compte comme:

- l'utilisation durable des ressources naturelles et l'aménagement du territoire
- la conservation in situ (aires naturelles protégées, la conservation en dehors des aires protégées, la conservation des espèces, la conservation des habitats, des zones humides, du milieu marin)
- la conservation ex situ
- les réformes institutionnelles
- les réformes législatives
- les réformes économiques
- la formation/l'éducation et la sensibilisation
- la recherche
- la coopération internationale et le travail en réseau
- la collecte des données/comblent les lacunes dans les connaissances.

8. Coordination et synergie entre les organisations concernées

Le rôle que les organisations concernées pourraient jouer dans la mise en œuvre des activités du PAS BIO devraient être présenté ici, tenant compte des objectifs et du statut de chacune d'elles.

9. Suivi, évaluation et rapports

Le suivi est un processus permettant de repérer les changements d'ordre écologique, réels ou potentiels. Il exige généralement un motif et une méthode spécifiques concernant la collecte de données et d'informations. Cette partie présentera le cadre permettant d'élaborer deux types de suivi:

- Le suivi des actions prioritaires
- Le suivi général des autres questions, y compris le processus en cours du PAS BIO

Cette partie présentera également les programmes d'évaluation et d'élaboration de rapports ciblant et se rapportant aux divers problèmes, menaces et questions ainsi que les indicateurs à utiliser à cet effet.

L'idéal serait que cette démarche se fasse en deux temps:

- la première étape a pour objectif le suivi, l'évaluation et l'élaboration de rapports sur l'état de la biodiversité existante (à différents niveaux: espèce, population, communauté, écosystème, paysage) dans la région, sur la base des rapports nationaux,

- la seconde étape a pour objectif le suivi, l'évaluation et l'élaboration de rapports sur l'état des organismes et éléments traitant de la biodiversité tels que, les politiques, les lois, les compétences et le consensus populaire dans les différents pays de la région.

10. Portefeuille d'investissements

Les portefeuilles d'investissements des Plans d'Action Nationaux seront pris des rapports Nationaux et résumés dans cette partie. Il y aura une liste des priorités concernant les interventions et les investissements. Un portefeuille d'investissement pour les activités à mener au niveau régional sera fourni dans cette section. Un certain nombre de tableaux récapitulatifs seront également inclus dans cette section.

11. Dispositions pour le suivi

Le PAS BIO porte sur le long terme. Les mesures et actions à mettre en œuvre sont complexes et, par conséquent, il convient prévoir:

- La préparation de stratégies nationales et régionales opérationnelles en ce qui concerne la mise en œuvre du PAS
- Davantage de finalisation des Portefeuilles d'investissements au plan national, améliorant par ainsi pour le soutien et le financement international
- L'identification des actions prioritaires de recherches devant démarrer immédiatement
- Le renforcement des capacités
- Les activités de participation immédiates, les campagnes auprès du public, etc.
- Plus d'ajustement du Protocole ASP.

Annexes (si nécessaire)

Références bibliographiques

Une liste de toutes les publications mentionnées ou consultées.

RECOMMANDATIONS ET PRINCIPES POUR LA PREPARATION DU PAS BIO

- Lors du processus d'évaluation, les lacunes au niveau des connaissances, à l'échelle nationale, devraient être identifiées, ainsi que les lacunes prédominantes à l'échelle régionale.
- En examinant, si nécessaire, les mesures socio-économiques, les instruments du marché et les changements des comportements de consommation actuels et potentiels, il faut tenir compte des aspects relatifs à la pauvreté, l'émigration, l'exode rural, l'abandon des terres, etc.
- En identifiant les mesures, celles relatives à la mise en œuvre des dispositions du Protocole ASP et de ses Annexes, devraient être considérées comme hautement prioritaires.
- Les mesures relatives aux impacts d'événements extrêmes, catastrophes potentielles, incendies de forêt, devraient être prises en compte, si nécessaire.

- Etant donné la complexité des mesures et des actions à mettre en œuvre, ainsi que le niveau des dépenses qui en découlent, il serait utile que les propositions d'actions de suivi à mettre en œuvre, après l'adoption du PAS BIO, soient élaborées en tenant compte des besoins pour:

- la préparation de stratégies régionales et nationales opérationnelles pour la mise en œuvre de PAS BIO;
- plus de précision au niveau des Portefeuilles d'investissement au niveau national, donnant ainsi une meilleure base pour les appuis et les financements internationaux;
- préparation d'une stratégie à long terme pour les financements internationaux;
- identification des actions de recherche prioritaire à engager immédiatement;
- renforcement des capacités;
- activités participatives immédiates, campagnes pour le public, etc.

GROUPE DE TRAVAIL

Etant donné le caractère multidisciplinaire et interdisciplinaire du PAS BIO, sa préparation nécessite l'intervention d'une équipe multidisciplinaire expérimentée. La composition de l'équipe, les profils de ses membres et autres critères seront étudiés dans les grandes lignes détaillées pour la préparation du PAS BIO tenant compte des recommandations du Comité consultatif et des directives de la première réunion des Correspondants nationaux.

PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE, PLAN DE TRAVAIL ET CALENDRIER

Les étapes à envisager pour la préparation du document, peuvent être comme suit:

- définition de la structure et de la composition du groupe de travail;
- identification des membres potentiels du groupe;
- séance de travail avec les membres du groupe: description des tâches, "inputs", procédures et échéances, répartition des tâches, définition des phases de préparation des sections/chapitres, autres détails logistiques;
- préparation des contributions individuelles (avant-projets) par les membres du groupe de travail, telles que définies dans la Répartition des tâches et dans le Plan de travail;
- séance de travail pour réviser les contributions individuelles et préparer l'élaboration des premières versions des sections et/ou du document entier;
- édition de la première version du PAS BIO;
- présentation de la première version du PAS BIO à la troisième réunion du Comité consultatif du projet;
- présentation de la version révisée du PAS BIO à la deuxième réunion des Correspondants nationaux;
- préparation de la version finale du projet PAS BIO;
- présentation du projet de document PAS BIO à:
 - la réunion des points focaux nationaux pour les ASP de 2003
 - la réunion des points focaux nationaux du PAM (mai-septembre 2003) ;
- soumission du projet de PAS BIO à la Treizième Réunion Ordinaire des Parties contractantes pour adoption (automne 2003).

ANNEXE VI

LIGNES DIRECTRICES POUR LA PREPARATION DES RAPPORTS NATIONAUX

AVANT-PROPOS

Tout en étant menés indépendamment, les processus nationaux suivront des directives communes et ce, dans le but de fournir des contributions comparables et compatibles avec le PAS BIO. Le présent document a pour but de fournir des lignes directrices pour la préparation des rapports nationaux.

Les rapports nationaux doivent être préparés, prenant en considération les documents y disponibles au niveau national, en particulier les rapports nationaux, les stratégies et plans d'action préparés dans le cadre de la Convention sur la Diversité Biologique.

PREAMBULE

Pendant cette dernière décennie, une plus grande sensibilisation aux effets négatifs induits par la dégradation de l'environnement, a suscité la conviction que toute modification dans les habitats, due à des changements anthropogéniques et/ou climatiques, peut avoir comme conséquence un appauvrissement de la biodiversité.

La composition de la faune et de la flore des océans, ainsi que leur organisation en peuplements ou même en des formes d'associations plus importantes, varie sous l'action conjuguée des changements climatiques et de l'action humaine. Cette dernière est considérée comme étant particulièrement responsable, ces dernières décennies de la dégradation de nombreux milieux marins. La rapidité de cette détérioration est sans précédent dont une des conséquences négatives est la perte de biodiversité. C'est pourquoi, la biodiversité marine est devenue une question importante, objet de plusieurs projets nationaux et internationaux.

Dans la région méditerranéenne, au cours des quatre décennies écoulées, la population qui réside le long des côtes a presque doublé, dépassant les 400 millions. Par ailleurs, les effets les plus importants liés aux activités humaines se rencontrent, à l'heure actuelle, dans une large mesure, le long des côtes. La mer et la côte peuvent être considérées comme étant les sites les plus menacés de la région méditerranéenne.

Dans le milieu marin, le nombre d'espèces décrites actuellement est beaucoup moins important que celui des espèces terrestres; il apparaît cependant que:

- le nombre de phylums est beaucoup plus élevé en mer, avec deux fois et demi plus de phylums animaux en mer que sur le continent, et
- notre connaissance de la vie marine est insuffisante, particulièrement en ce qui concerne les organismes de petite taille qui appartiennent à la meiofaune, aux bactéries, champignons, virus, etc.

Etant donné le manque d'informations sur le milieu marin, *sensu lato*, et les effets de plus en plus importants des activités humaines le long des côtes, une attention particulière doit être accordée à ce milieu afin d'éviter les effets négatifs sur la biodiversité, sans toutefois négliger le milieu terrestre, notamment les habitats et écosystèmes ayant des liens avec le milieu marin.

Les facteurs suivants peuvent être listés parmi les causes de la perte de biodiversité:

- La fragmentation et la perte des habitats naturels dues à l'évolution des rivières et de la ligne de côte, des ports, des installations de tourisme et de loisirs, et des industries ;
- La sur-exploitation de certaines espèces due à la pêche non contrôlée, aux techniques de pêche destructives et au sur-peuplement côtier ;
- Les invasions biologiques, comme celles des espèces de caulerpe en Méditerranée, qui menacent les espèces autochtones ;
- La pollution (plusieurs causes) ;
- Un envasement de plus en plus important (plusieurs causes) ;
- Le tourisme (plusieurs causes) ;
- Les changements climatiques ;

- L'ignorance ou la sous-estimation, en termes économiques, de la diversité marine et des ressources naturelles ;
- Les faiblesses des systèmes juridiques et des institutions ;
- L'absence de connaissances scientifiques pertinentes et l'inefficacité de la transmission des informations.

INFORMATIONS DE BASE

Le projet PAS BIO a été mis en œuvre dans le cadre du **Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM)**. Le PAM a été ratifié et approuvé en 1975, suite à une série de réunions scientifiques et de discussions inter-gouvernementales, lors d'une réunion inter-gouvernementale organisée par le PNUE à Barcelone. En 1976, les représentants des pays méditerranéens, lors d'une autre conférence réunie par le PNUE à Barcelone (Conférence de Barcelone), ont adopté le mécanisme juridique nécessaire à la mise en œuvre du PAM. Ce document, la **Convention de Barcelone**, signé en 1976, est un accord international entre les pays méditerranéens pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution.

Le cadre juridique du PAM a été élargi et modifié à plusieurs reprises depuis l'adoption de la convention de Barcelone. Parmi les instruments juridiques les plus importants, élaborés et approuvés dans le but de protéger le milieu marin, six concernent les différents aspects de la protection de l'environnement.

Le nouveau "Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée"

Le nouveau Protocole est entré en vigueur le 12 décembre 1999, remplaçant ainsi le Protocole relatif les Aires Spécialement Protégées Méditerranéennes adopté à Genève, en 1982. Le nouveau "Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée" constitue un renforcement du Protocole de Genève à plus d'un titre:

- l'extension du Protocole à la protection et à la gestion des espèces en danger ou menacées, et à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité;
- l'extension de la couverture géographique aux eaux internationales de la Méditerranée;
- l'établissement d'une nouvelle catégorie d'aires protégées, les Aires Spécialement protégées d'importance Méditerranéenne (ASPIM);
- l'établissement d'une liste des espèces en danger ou menacées et d'une liste des espèces dont l'exploitation doit être réglementée;
- des dispositions concernant les études d'impact sur l'environnement, l'établissement d'inventaires et l'introduction d'espèces non-indigènes ou génétiquement modifiées.

En 1992, 150 pays se sont réunies à Rio de Janeiro pour la Conférence sur l'Environnement et le Développement et ont signé la Convention sur la Diversité Biologique (CDB).

En 1997 à Jakarta, a été tenu la première réunion d'experts sur la diversité biologique marine et côtière. La réunion a émis une recommandation comprenant la réflexion sur un projet de plan de travail de trois années sur la diversité biologique marine et côtière.

Dans le cadre du mandat de Jakarta, cinq thèmes ont été identifiés : la gestion marine et côtière intégrée, aires protégées marines et côtières, utilisation durable des ressources vivantes marines et côtières, mariculture et espèces exotiques.

Le CAR/ASP et la Préparation d'un Plan d'Action Stratégique relatif à la biodiversité en Méditerranée (PAS BIO)

En 1981, la deuxième réunion de la Convention de Barcelone, a décidé la création d'un centre pour les aires spécialement protégées méditerranéennes en tant qu'institution nationale appelée à jouer un rôle régional (méditerranéen), à l'instar des Centres d'activités régionales déjà opérationnels faisant partie du PAM (le Plan Bleu à Sophia Antipolis, France, et le Programme d'Actions Prioritaires à Split, Croatie).

La réunion a accepté l'offre de la Tunisie d'héberger ce centre, le CAR/ASP (Centre d'activité régional pour les aires spécialement protégées).

Grâce à un financement PDF-B du FEM, le Programme d'Action Stratégique visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS MED) a été développé dans le cadre du PAM et adopté par la Dixième Réunion Ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, tenue à Tunis en 1997. Un projet intitulé "Détermination des actions prioritaires pour élaborer davantage et mettre en œuvre le Programme d'Action Stratégique pour la mer Méditerranée" a été, ensuite, préparé par l'Unité de Coordination du PAM en association avec les Centres d'Activités Régionales (CAR/ASP, CAR/PAP, CAR/CP), la FAO, la CPM, le METAP, le FFEM, l'UICN et WWF et approuvé par le Conseil du FEM en avril 2000. Il comporte un sous-projet intitulé "Préparation d'un PAS pour la conservation de la biodiversité en région Méditerranéenne (PAS BIO)". Le CAR/ASP a été désigné pour assurer la mise en œuvre du sous-projet PAS BIO.

Objectifs du PAS BIO

L'objectif principal du PAS BIO est d'établir une base logique de mise en œuvre du nouveau Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée en offrant un cadre général pour des activités à mener sur une période de trente mois, dans le but de produire un PAS pour la conservation de la biodiversité, destiné à être présenté et adopté à la Treizième Réunion Ordinaire des Parties contractantes.

A cet effet, il est recommandé d'accorder toute l'attention nécessaire au rôle des communautés locales dans le but de les impliquer dans l'élaboration et la réalisation des projets futurs.

1. OBJECTIFS DES RAPPORTS NATIONAUX

Les Rapports Nationaux seront préparés par les pays participants et constitueront l'apport principal à la préparation de PAS BIO. Ils constitueront le résultat le plus important des processus qui seront menés à l'échelle nationale et ayant pour but:

- l'identification des problèmes ayant une incidence sur la biodiversité et de leurs causes directes/indirectes (une liste des causes possibles figure en préambule du présent document).;
- l'évaluation de leur importance relative;
- l'identification des priorités nationales en matière de conservation;
- l'identification de mesures curatives telles que: (a) la conservation des espèces/populations menacées/en danger par le biais de plans de protection spéciaux; (b) la conservation des habitats, des communautés, des écosystèmes, des paysages menacés/en danger en créant des aires marines et côtières protégées; (c) la limitation des activités de pêche, par l'instauration de zones d'exclusion de pêche pour certains engins et/ou pour une période de temps ; et (d) autres mesures.

2. CONTENU DES RAPPORTS NATIONAUX

Les rapports nationaux devraient appliquer des lignes directrices communes afin que les contributions au PAS BIO soient comparables et compatibles. Pour cette raison, un canevas du contenu du rapport est proposé ci-dessous.

Préface (éventuellement par le Correspondant National)

Sommaire (liste des principaux points du rapport national)

Liste des acronymes (utilisés dans le rapport)

Méthodologies utilisées pour la préparation du rapport national

I. Introduction

(a) Informations de base :

Il convient de faire référence au Protocole ASP, au projet FEM PAS BIO, au document PAS BIO. *Voir, plus haut, les informations de base.*

(b) Objectifs des rapports nationaux:

Il convient de faire référence aux *Objectifs des rapports nationaux* listés ci-dessus.

(c) Utilisateurs ciblés

Il importe de préciser l'utilisation prévue des rapports nationaux et des actions de suivi envisagées. L'utilisation devrait être en priorité pour les PAN du PAS BIO, le document PAS BIO, les programmes nationaux destinés à appliquer le PAS BIO et au soutien international escompté en ce qui concerne les programmes nationaux de suivi.

II. Informations de base concernant la situation dans le pays

Premièrement, ce chapitre devrait fournir une description des principales composantes de la biodiversité marine et côtière dans le pays.

Ensuite, il devrait être formulé de manière à répondre et à développer les questions suivantes, concernant le nouveau Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique:

Quels sont les documents et les données disponibles dans le pays?

Quelles activités afférentes ont été mises en place au niveau national?

Quelles activités afférentes sont en cours et/ou planifiées?

Quelles lacunes ont été identifiées?

Quelles structures et institutions nationales responsables existent dans le pays?

Quel est le niveau de capacité nationale du pays? (préciser la capacité nationale en termes de ressources financières, humaines, infrastructurelles, etc., en indiquant s'il y a des différences selon les régions dans le pays (par exemple, entre le nord et le sud).

Quel est le degré de sensibilisation du public?

Quel est le degré de sensibilisation du gouvernement et des autorités locales?

Est-ce que les ONG jouent un rôle dans le processus de conservation?

Quels sont les principaux intervenants participant, ou devant participer, au processus?

Quelles sont les réglementations juridiques existantes?

Donner une liste des Conventions, Protocoles internationaux, etc. signés/ratifiés?

Coopération et aide Internationales dans le pays?

A-t-on besoin d'une assistance technique dans le pays ? (préciser dans quel domaine)

III. Analyse de la situation actuelle

Comme point de départ, les rapports nationaux devraient procéder à une évaluation de l'état actuel de la biodiversité marine/côtière au niveau national à partir des informations, inventaires et bases de données existantes. Il convient d'accorder une attention particulière aux aires ayant été identifiées comme "hot spots de la biodiversité", où se rencontrent les habitats, les écosystèmes et les espèces à haute valeur en termes de biodiversité.

Les rapports nationaux devraient identifier les problèmes ayant une incidence négative sur la biodiversité marine et côtière au niveau national, leurs causes directes et indirectes et leur importance relative. Ces problèmes peuvent être l'un ou plusieurs des facteurs suivants:

- Eutrophisation
- Tourisme et développement urbain
- Développement de l'infrastructure
- La chasse et la pêche
- les "hot spots" de la pollution
- Les habitats et les écosystèmes sensibles, particulièrement ceux menacés de disparition dans leur aire de distribution naturelle dans le pays concerné, et/ou qui sont critiques à leur survie, leur reproduction et au rétablissement des espèces menacées (tels que les herbiers de Posidonie, les sites de nidification des tortues marines, les zones humides, etc.)
- Les espèces invasives.

Il convient également de se préoccuper d'autres facteurs risquant d'avoir des effets sur la biodiversité et qui sont pertinents, tels que:

- Les phénomènes et les processus d'érosion et de désertification
- Des changements dans l'affectation des sols
- Des questions socio-économiques (par exemple, migration, abandon des terres, empiètement sur les aires côtières, exode rural, effets de la pauvreté, pratiques illicites, etc.)
- Le commerce des espèces rares
- La sur-exploitation des ressources marines et côtières
- Les pratiques agricoles nuisibles
- Les feux de forêt
- Les catastrophes, les phénomènes naturels et les changements climatiques.

En traitant des questions susmentionnées, les rapports nationaux doivent présenter une appréciation des problèmes résultant de ces questions, leur état actuel et leur évolution, ainsi que l'identification des menaces les plus importantes qui pèsent sur la biodiversité marine et côtière, leurs causes, leurs effets et leur importance.

Cette partie représente le noyau du rapport et doit être très bien développée. A la fin du chapitre, un tableau schématique qui résume ce point doit être introduit, en respectant le projet de format proposé ci-dessous.

(a) Quels sont les questions préoccupantes qui concernent le pays? Les classer selon leur pertinence.

Questions	Problèmes	Etat Actuel	Tendances
1.			
2. (etc.)			

(b) Quels sont les principaux risques dus aux problèmes listés ci-dessus?

Question/ Problème	Menaces	Causes	Impacts	Signification
1. (question) Problème (a)				
Problème (b)				
Problème (c)				

2. (Question) Problème (a)				
Problème (b) etc.				

Les risques peuvent être évalués selon les catégories suivantes en fournissant les explications et les justifications nécessaires:

- Critique
- Elevé
- Moyen
- Faible
- Ampleur Inconnue

IV Priorités pour l'action

Un des principaux éléments des rapports nationaux est l'identification des priorités nationales de conservation. Les rapports doivent comporter des propositions de mesures et d'actions d'ordre général et mettre l'accent sur les actions prioritaires qui doivent être prises. Ils doivent comporter les principaux, approches, mesures, objectifs et calendriers d'action, en réponse à l'évaluation des problèmes, leurs états et tendances, ainsi que les menaces, évoquées plus haut dans la section III. Chaque action prioritaire identifiée doit être présentée comme suit sous forme de tableau:

<u>Action Prioritaire 1</u>	
Justification	
Description	
Objectifs	
Responsabilité	
Préalables nécessaires pour la mise en œuvre	
Soutien nécessaire	

V Portefeuille d'investissement

La conservation de la diversité et des ressources biologiques exige des investissements, entre autres, en personnel, en infrastructure, en éducation et recherche. Le pire des scénarios qui peut se présenter en matière de conservation de la biodiversité concerne les aires où aux risques s'ajoutent des moyens financiers limités en ce qui concerne les efforts portant sur la conservation. Il y a d'autres cas où les gouvernements financent des activités ayant des répercussions particulièrement négatives sur la diversité biologique. Il faut donc essayer d'identifier, aux plans national et international, les manières et moyens de trouver des fonds pour la conservation de la diversité biologique. Présenter de « bons cas » pour financement est une condition *sine qua non*.

Modèle de format de tableau pour les activités prioritaires devant être financées pour promouvoir la conservation de la biodiversité marine et côtière au niveau national

Actions Prioritaires	Responsabilités	Objectifs	coûts estimés en US \$
<u>AP 1 (résumé)</u>			
<u>AP 2 (résumé)</u>			
etc.			

VI. Propositions de suivi

Il est attendu des rapports nationaux qu'ils présentent des propositions de suivi pour les actions curatives aux niveaux national et régional. L'une des meilleures manières d'assurer un accord général sur les priorités est la préparation d'une stratégie définissant les problèmes fondamentaux et présentant les objectifs appropriés. Une stratégie est transformée en actions par le biais d'activités planifiées, en réponse aux problèmes et menaces, et qui généralement demandent la préparation d'un plan d'action. Un plan d'action peut concerner une espèce, un groupe d'espèces, un habitat ou une aire, dans un pays ou pour l'ensemble d'une région. Le plus gros problème concernant les stratégies et les plans d'action est leur mise en œuvre. Ils ont plus de chances de réussite quand ils émanent de ceux qui sont confrontés au problème et par ceux impliqués dans leur mise en œuvre.

(a) Propositions de suivi au niveau National

Les rapports nationaux doivent proposer des Plans d'action nationaux prioritaires qui doivent être présentés sous forme de grandes lignes. Ils doivent indiquer:

- Les menaces et les mesures de conservation actuelles

- Les buts et les objectifs génériques
(les objectifs peuvent être regroupés sous politique et législation, suivi et recherche et sensibilisation du public)
- Actions
(ces actions peuvent être classées dans un ordre prioritaire, par exemple : indispensable ou de haute, moyenne ou faible priorité, selon les catégories de risques telles que définies plus haut dans la section III).
- Responsabilité
(qui est responsable de la mise en œuvre)
- Mise en œuvre et délais
(Exemple: immédiate - à compléter en une année; brève - en 1-3 ans; moyenne - en 5 ans; longue - en 1-10 ans; en cours - une action dont la mise en œuvre est en cours et devant se poursuivre).

Les rapports nationaux doivent aussi proposer des plans nationaux pour:

- Davantage de recherche
- la compilation d'inventaires
- la collecte de données.

Les actions proposées ci-dessus ne sont pas seulement pour combler les lacunes en matière de connaissance identifiées lors du processus du projet en cours, mais elles assurent également le suivi à long terme et l'évaluation de l'état de la biodiversité marine et côtière au niveau national en Méditerranée.

Les rapports nationaux devraient également identifier les intervenants jouant un rôle dans la conservation de la biodiversité marine et côtière, ainsi que leurs responsabilités et rôles respectifs, ce qui est de nature à assurer leur participation à l'ensemble du processus, particulièrement dans la mise en œuvre de la stratégie au niveau national.

(b) Propositions de suivi au niveau régional

Les rapports nationaux peuvent aussi:

- proposer les actions suggérées par les besoins nationaux, mais dont la mise en œuvre va être entreprise au niveau régional avec la participation de la majorité des pays
- inviter et/ou demander assistance pour le suivi concernant les actions régionales et nationales après l'adoption du PAS BIO.